

Rapport annuel d'activité du
service public de prévention
et de gestion des déchets



20
20

**UNE ANNÉE
CHARNIÈRE**

SOMMAIRE

ÉDITO	p. 3
INTRODUCTION	p. 4-5

01 PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE	p. 6-14
Historique et évolution	
Élus et gouvernance	
Territoire et population	
Compétences et modes de gestion	
Équipements et installations	

p. 15-25	02 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES
	Chiffres clés
	2020 en images
	Situation de Decoset en 2020 vis-à-vis des objectifs réglementaires
	Flux et gisements valorisés en 2020
	Réalisations (travaux lancés ou réalisés)
	Perspectives

03 GESTION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS	p. 26-51
Engagement de Decoset dans une politique ambitieuse d'économie circulaire	
Valorisation énergétique : 2 unités	
Valorisation matière : tri et recyclage	
Valorisation organique : 1 plateforme de compostage et des prestataires	
Déchèteries	
Centres de transfert	
Communication	
Ressources humaines et moyens	

p. 52-60	04 RAPPORT FINANCIER
	Résultats financiers de l'exercice 2020
	Évolution des modalités de facturation pour 2020
	Grille tarifaire pour 2020
	Équilibre de la section de fonctionnement
	Effort d'investissement
	Évolution de l'endettement
	Organisation du service et évolutions

ANNEXES	p. 61-65
----------------------	----------



Par Vincent Terrail-Novès

Président du Syndicat Mixte Decoset

Vice-Président de Toulouse Métropole

Maire de Balma

ÉDITO

Les établissements publics de coopération intercommunale sont réglementairement tenus de produire un rapport annuel permettant de rendre compte de leurs actions aux collectivités et / ou au EPCI adhérents.

Au-delà de l'obligation réglementaire, la production de ce rapport annuel constitue également un enjeu démocratique.

De la même manière, ce document est indispensable pour faire connaître à la population ou à ses partenaires associatifs économiques et financiers, l'étendue de ses activités.

Malgré l'importance et les usages qui peuvent en être fait, ce genre de document nécessite la mobilisation de ressources importantes tant en externe qu'en interne. C'est la raison pour laquelle le dernier rapport d'activité publié par Decoset date de 2015.

Avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance issue du renouvellement des instances communales et communautaires de juin 2020, il est apparu indispensable d'élaborer un rapport d'activité pour l'année 2020. Ce rapport annuel d'activité est d'autant plus crucial que l'année 2020 constitue une année singulière à plusieurs titres.

En effet, à compter du 1er janvier 2021, le transfert à Decoset de nombreux équipements jusque-là gérés par Toulouse Métropole va considérablement et en profondeur modifier l'étendue de ses activités, le nombre des agents mobilisés au quotidien pour participer à la réduction des déchets à la source, pour assurer leur valorisation et contribuer à transformer une charge en ressources mais également pour économiser de l'énergie ou en produire.

Par ailleurs, comme toutes les organisations, publiques mais également privées, les activités de Decoset ont été fortement impactées par la crise sanitaire, autant d'un point de vue interne s'agissant de la gestion de ses ressources humaines qu'en ce qui concerne le pilotage des contrats et projets partenariaux.

La publication de ce rapport annuel d'activité m'offre l'opportunité de remercier, à nouveau, tous les agents de Decoset pour leur implication sans faille au profit de la réduction, de la prévention et de la valorisation des déchets mais aussi tous les acteurs locaux qui au sein des EPCI adhérents, des communes ou du monde associatif contribuent à une économie plus circulaire et plus durable.

INTRODUCTION

CADRE JURIDIQUE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que *«Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.»*

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise de son côté que *«Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.»*. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Toutefois, lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. Cet établissement public n'a pas l'obligation d'établir un rapport annuel sur la qualité et le coût du service public de prévention des déchets.

Compte tenu de ces éléments, Decoset n'est pas tenu de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité de la gestion des déchets qui relèvent des EPCI adhérents mais seulement un rapport d'activité intégrant des indicateurs techniques et financiers pouvant être repris dans les rapports des EPCI.

Ces informations sont les suivantes :

Indicateurs techniques

En matière de traitement :

- Localisation des unités de traitement.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri, par exemple).
- Capacité de ces unités et tonnages traités dans l'année.
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

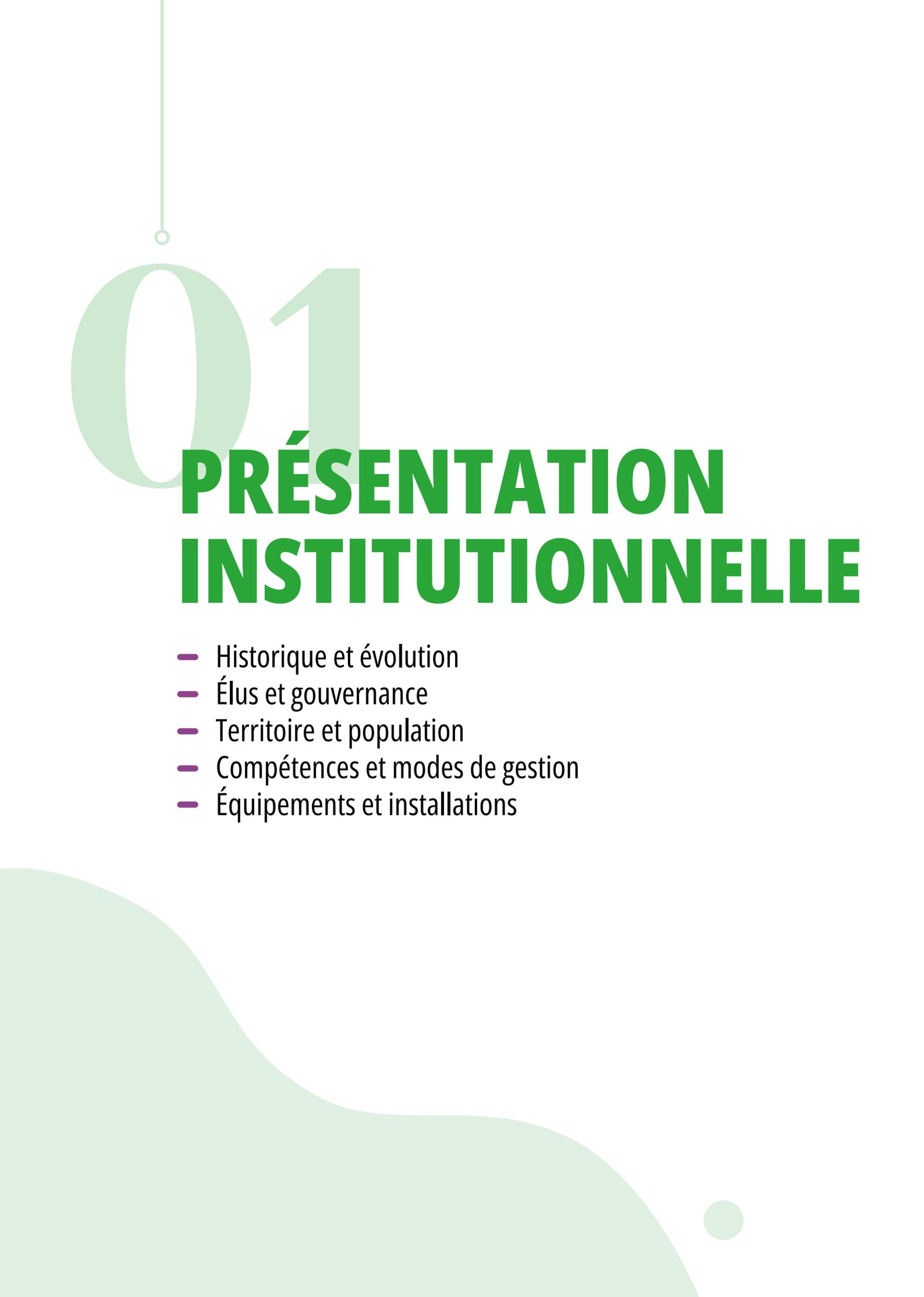
Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements.
- Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement, être complétés par les indicateurs suivants :

- Coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage).
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés si cette redevance a été instaurée.
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes.
- Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés.
- Soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers.
- Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique).





01

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

- Historique et évolution
- Élus et gouvernance
- Territoire et population
- Compétences et modes de gestion
- Équipements et installations

SYNDICAT MIXTE DECOSET

Historique et évolution

Decoset a été créé le 3 décembre 1993 pour les besoins de ses six membres afin de mettre en place et de gérer **une filière complète de valorisation et traitement des déchets sur son territoire** (syndicat intercommunal de traitement et de ramassage des ordures ménagères des cantons centre et nord de Toulouse, les syndicats intercommunaux à vocation multiple de Montastruc et de Grenade, les communes de Beauzelle, Gagnague et Verfeil).

L'adhésion de la communauté urbaine du Grand Toulouse (CUGT) en 2009 a conduit à une extension du périmètre et des compétences de Decoset. Les syndicats déjà membres de Decoset incluait 33 des 37 communes relevant de la CUGT. L'adhésion de la CUGT, devenue ensuite Toulouse Métropole, a donc entraîné l'intégration, dans le périmètre du syndicat, du territoire de quatre communes supplémentaires : Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve Tolosane. Ces quatre communes forment la zone B de Decoset.

Dans le périmètre historique (zone A), qui couvre donc le territoire de 149 communes, **Decoset gère l'ensemble de la filière post-collecte** : transfert (quatre centres), tri (centre de tri de Bessières), compostage et incinération (usine d'incinération de Bessières).

S'agissant de la zone B, la CUGT n'a, en 2009, confié à Decoset que **la gestion de l'incinération des déchets**. L'incinération est, depuis lors (et jusqu'au 1er janvier 2021), la seule compétence exercée par Decoset pour la zone B.



CARTE D'IDENTITÉ

Decoset : Syndicat mixte, qualifié de « fermé » car composé exclusivement d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (articles L.5711-1 à L.5711-4 du CGCT) : 1 métropole, 1 communauté d'agglomération, et 6 communautés de communes.

Adresse : Siège social constitué au siège de Toulouse Métropole (6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5). Les locaux administratifs sont situés 2-4 rue Jean Giono 31130 Balma.

Compétence : Traitement des déchets ménagers et assimilés.

EN QUELQUES CHIFFRES

200

Personnes exploitant les installations

19

Agents techniques et administratifs

152

Communes représentant un territoire de 1 713 km²

1 005 904

Habitants

En 2018, Decoset a adopté de nouveaux statuts visant à :

- Actualiser l'exercice de la compétence.
- Unifier le territoire.
- Mettre en place un calendrier du processus de transfert.
- Resserrer la gouvernance.

Les évolutions du périmètre des compétences au cours des périodes précédentes ont été les suivantes :

- **1er Janvier 2009** : Transfert de l'UVE du Mirail à Decoset.
- **1er Janvier 2019** : Transfert de la collecte des bornes d'apport volontaire aux EPCI.
- **1er Janvier 2021** : Transfert des déchèteries, plateforme de compostage et station de transfert à Decoset.
- **1er Janvier 2024** : Transfert du centre de tri des emballages ménagers à Decoset.

Élus et gouvernance

En 2020, les élections municipales ont entraîné un renouvellement des conseils municipaux et un renouvellement des conseils communautaires pour les communautés de communes, pour la communauté d'agglomération du Sicoval et pour la Métropole. Ces assemblées délibérantes ont dû désigner en leur sein, des représentants pour siéger au comité syndical de Decoset.

Decoset est **un établissement public administré par des élus locaux désignés par les assemblées délibérantes des EPCI adhérents.** Un comité syndical composé de 32 élus adopte des délibérations et prend des décisions fortes en matière de valorisation et de traitement des déchets. Le comité syndical se réunit de 3 à 5 fois par an.

32 ÉLUS

au Comité Syndical dont 14 nouveaux élus.

Répartition des élus par EPCI



Répartition des votes par EPCI



Comme dans toute collectivité ou établissement public, le comité syndical désigne un président et des vice-présidents qui siègent au sein d'un bureau pour assurer des prises de décision partagée et une gouvernance efficace. Decoset et le comité syndical sont présidés depuis juin 2020 par **Vincent Terrail Novès**, Maire de Balma, 3ème vice-président de Toulouse Métropole en charge de la gestion des déchets.

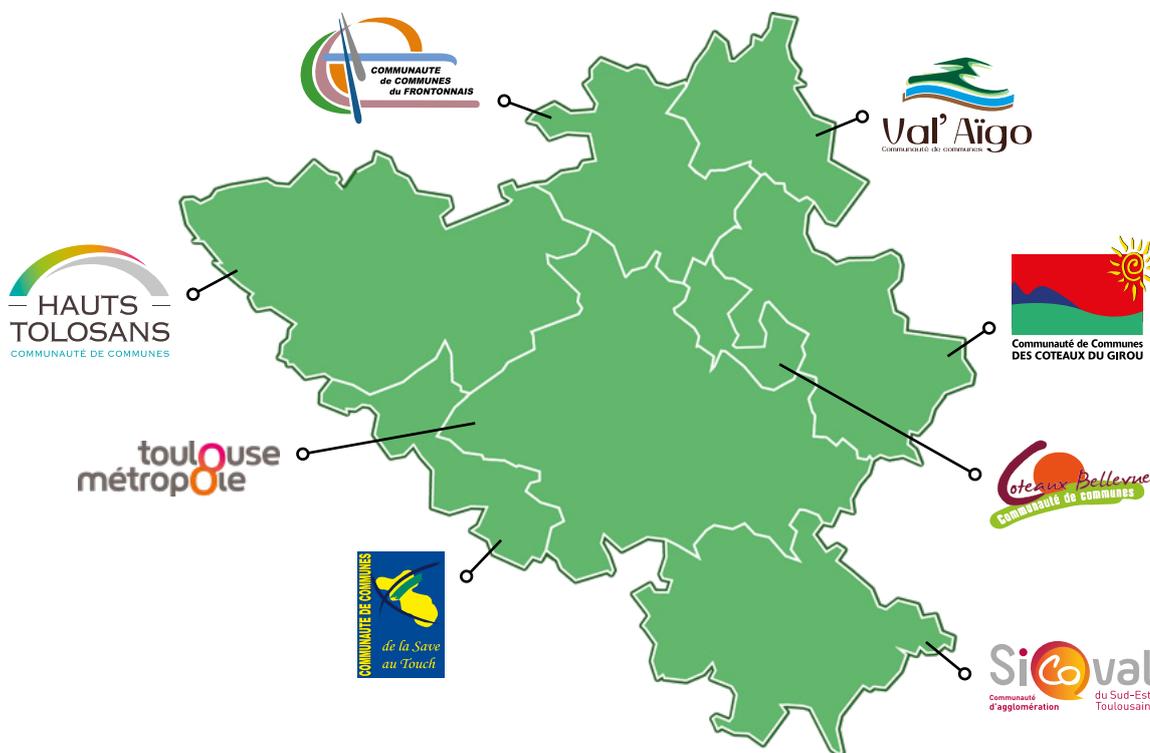
Les membres du bureau sont les suivants :

Sylviane COUTTENIER	1ère Vice-Présidente	Ressources Humaines et Moyens Généraux.
Xavier NORMAND	2ème Vice-Président	Innovation, nouvelles filières de valorisation (hors valorisation énergétique), recherche de financements, labellisation du service.
Béatrice URSULE	3ème Vice-Présidente	Marchés Publics.
Joël BOUCHE	4ème Vice-Président	Exploitation des installations et logistique.
Janine GIBERT	5ème Vice-Présidente	Prospective foncière, relations avec les adhérents.
Pierre BERTORELLO	6ème Vice-Président	Budget, finances, tarification incitative ; Prévention et animation.
Bruno ESPIC	7ème Vice-Président	Grands projets et travaux.
Jean-Marc DUMOULIN	8ème Vice-Président	Énergie et valorisation énergétique.
Pierre TRAUTMANN	9ème Vice-Président	Délégations de Service Public et Modes de Gestion.

En complément du bureau de Decoset, des commissions, groupes de travail et comité de pilotage ont été mis en place pour assurer des prises de décision partagée et une gouvernance efficace.

Territoire et population

Decoset exerce ses compétences sur tout **le nord du département de la Haute Garonne**. La population bénéficiant des différents services proposés par Decoset représente **plus de 80% de la population totale du département**.



8
EPCI
152
Communes
+1M
D'habitants

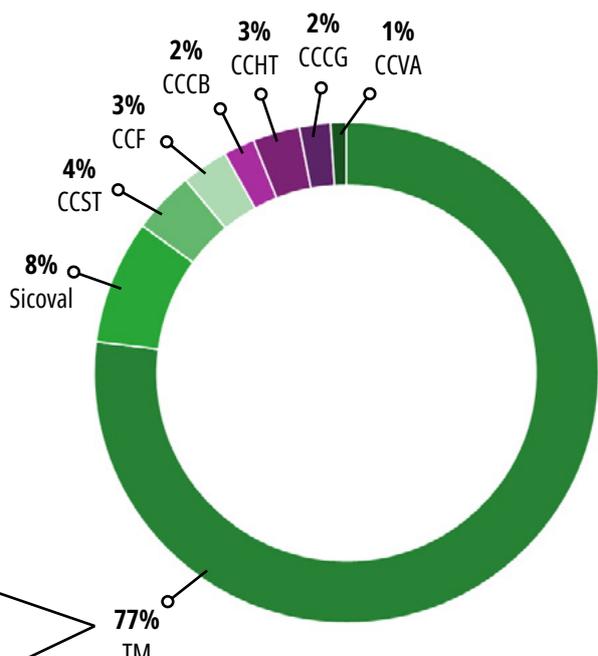
Aujourd'hui et jusqu'au 1er janvier 2024, **le territoire de Decoset est composé de 2 zones.**

La zone A, historiquement composée des EPCI extérieurs à Toulouse Métropole mais également des communes de Toulouse Métropole qui lui avaient délégué la compétence Traitement avant la création de la communauté urbaine en 2009 (33 communes sur les 37 communes de Toulouse Métropole).

La zone B concerne uniquement Toulouse Métropole et les communes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Villeneuve Tolosane qui avant 2009 n'adhéraient pas à Decoset.

24%
Toulouse Métropole
- ZONE A

53%
Toulouse Métropole
- ZONE B



Répartition de la population desservie par chaque EPCI.

Decoset est un territoire en forte croissance démographique avec **une augmentation moyenne de la population de 12 000 habitants par an** soit une croissance démographique de +1.25% par an en moyenne.

Dès lors, même si Decoset conduit une politique volontariste de réduction des déchets par ménage, **l'augmentation forte de la population entraine une augmentation continue des tonnages à valoriser ou à traiter.**

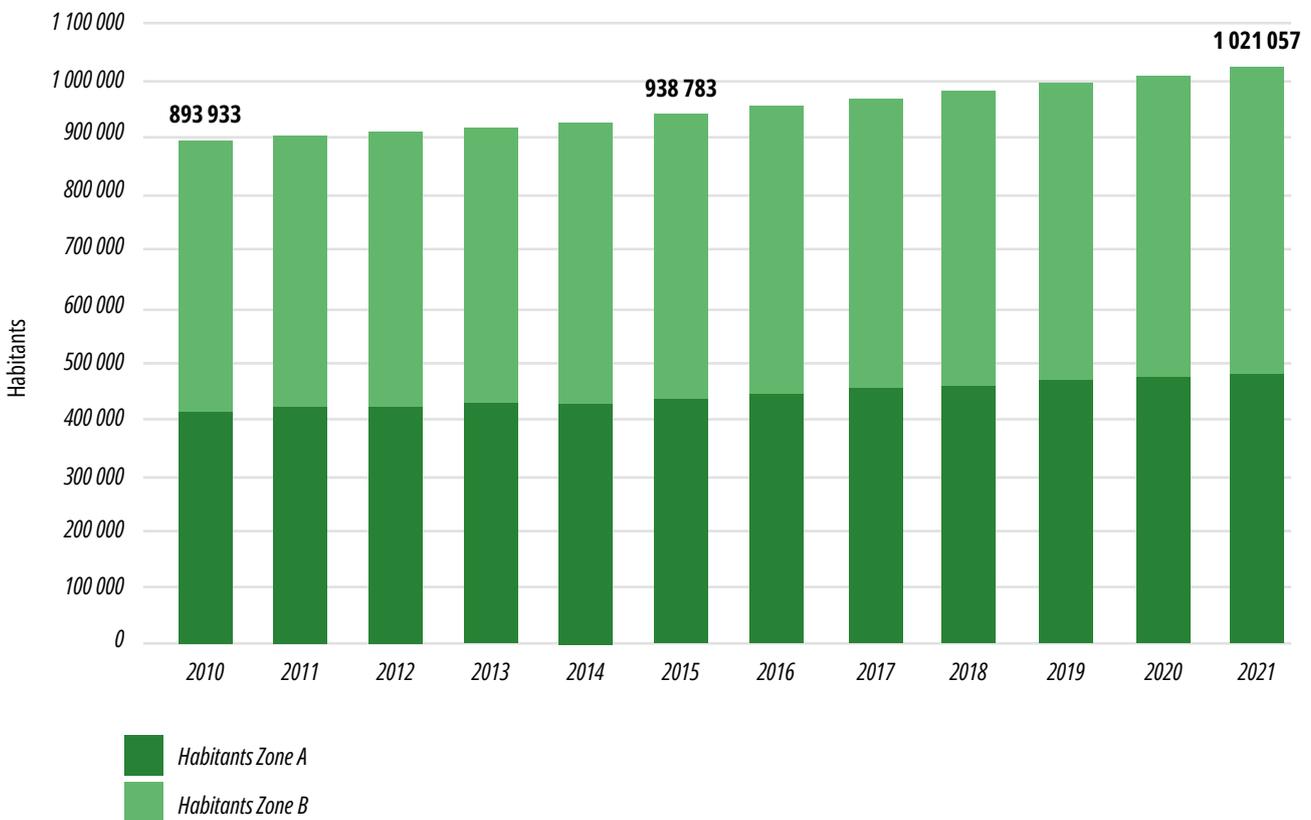
Par ailleurs, l'analyse rétrospective des tonnages doit intégrer le fait que des producteurs autrefois collectés par le service public sont désormais collectés par d'autres opérateurs. Cela peut entraîner l'impression d'une baisse de production de déchets par habitant plus forte qu'elle n'est en réalité mais cela ne change toutefois pas le volume des déchets total à valoriser par les installations gérées par Decoset, en particulier les unités de valorisation énergétique.



Forte croissance démographique du territoire
+1.25% par an en moyenne

Les équipements permettant de valoriser les déchets doivent donc impérativement **être dimensionnés convenablement pour faire face à l'augmentation de population sur le territoire** mais également sur le territoire régional dont ces équipements assurent une partie du traitement.

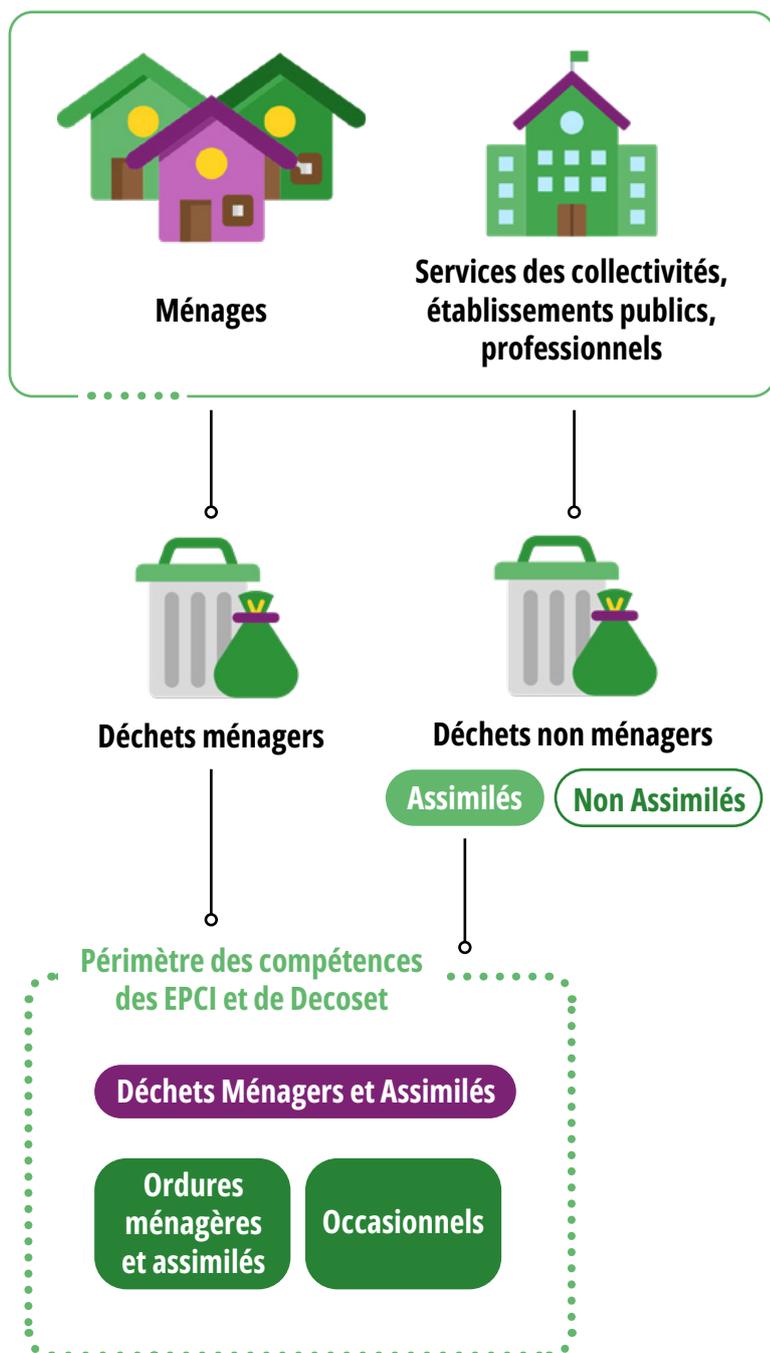
Dynamique démographique globale et spécifique à chaque zone



Compétences et modes de gestion

Les déchets peuvent être produits par les ménages ou par des professionnels, du secteur privé comme du secteur public. Ces déchets non ménagers ne sont pas collectés ou traités par le service public à l'exception des déchets assimilés aux déchets ménagers qui eux sont collectés et traités en même temps que les déchets ménagers pour des raisons pratiques, opérationnelles et financières.

Producteurs



À RETENIR

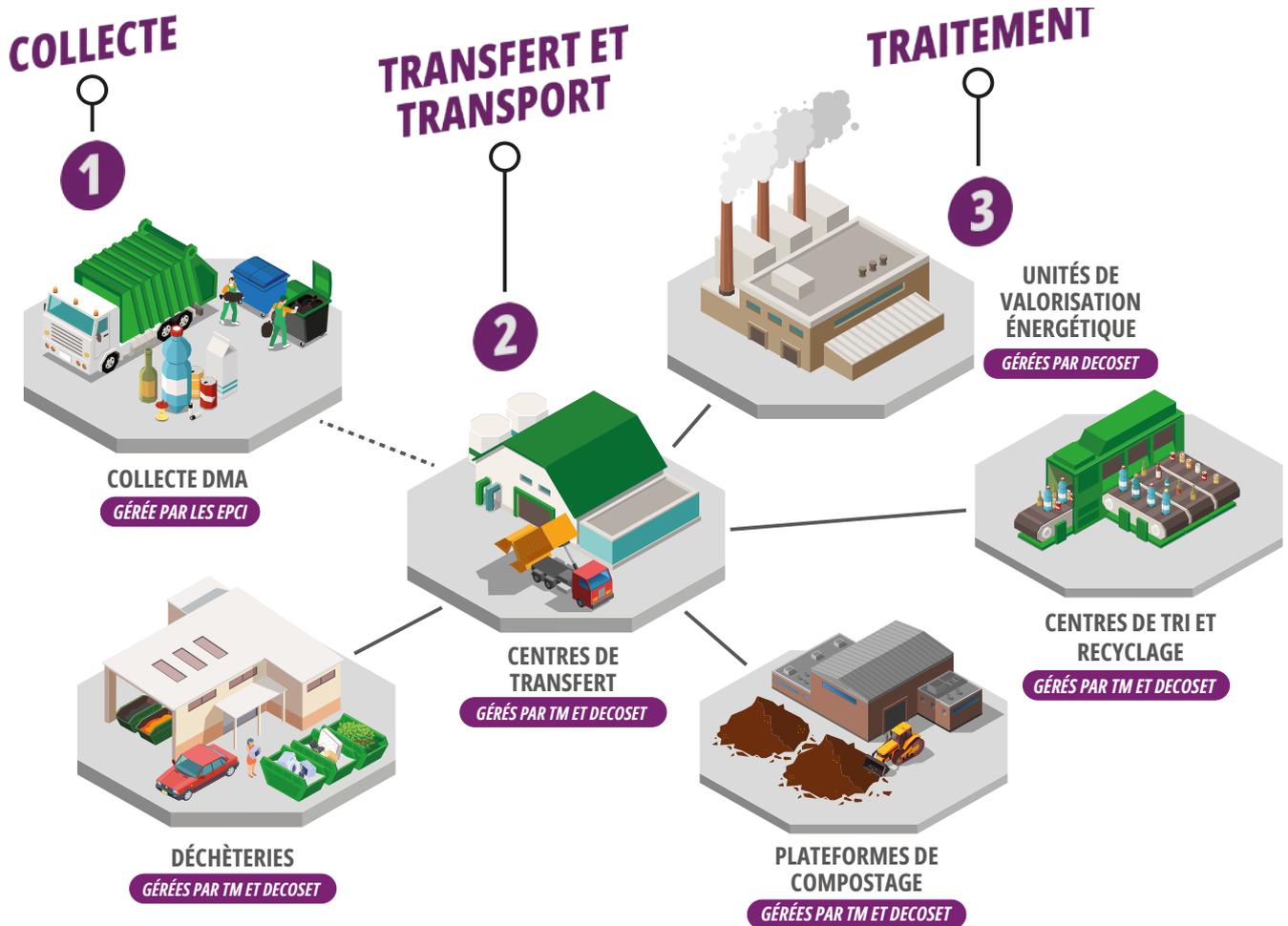
Déchets assimilés : Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Source : Ademe 2021

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés par les EPCI adhérents à Decoset. Ils lui sont ensuite remis pour que Decoset puisse **les valoriser ou les éliminer**. Ces déchets peuvent être des ordures ménagères ou des déchets occasionnels tels que des déchets verts, des meubles usagés, des équipements électroménagers hors d'usage, etc.

Depuis 2020, Decoset n'effectue plus la collecte en apport volontaire sur son territoire. Les flux de verre sont ainsi collectés directement par les EPCI qui en assurent également la valorisation.

Il en est de même pour les textiles où chaque EPCI a contractualisé avec un prestataire chargé de la collecte, du réemploi et de la valorisation.



Pour ces thématiques, Decoset intervient après que les EPCI adhérents aient collecté les déchets. Il n'est donc pas en première ligne avec les usagers du service. En revanche, **Decoset rend un service de proximité**, en relation direct avec les citoyens des EPCI membres et des communes qu'ils regroupent en matière de déchèteries.

En 2020, **les déchèteries sur la zone B sont gérées par Toulouse Métropole**. Il en est de même du centre de tri et de l'unité de compostage situées sur Toulouse.

Équipements et installations

Pour valoriser et traiter les déchets collectés par les EPCI, Decoset dispose de **centres de transfert** qui lui permettent de transporter les déchets vers **les deux unités de valorisation énergétique** qu'il gère, vers **le centre de tri** pour le recyclage, ou vers **la plateforme de compostage** pour les déchets verts.

Les différents équipements gérés par Decoset sont les suivants :

Unités de valorisation énergétique

- **UVE Bessières** : Exploité en DSP par Econotre. Capacité 170 000 tonnes / an jusqu'en 2017 puis 192 000 tonnes à compter de 2017 jusqu'en 2023.
- **UVE Toulouse** : Exploitée en DSP par SETMI. Capacité 330 000 tonnes / an.

Centres de tri des emballages ménagers

- **Centre de tri de Bessières** : Exploité en DSP par Econotre pour Decoset. Capacité 30 000 tonnes/an.
- **Centre de tri de Toulouse** : Exploité en régie par Toulouse Métropole. Capacité 25 000 tonnes/an. À compter du 1er janvier 2024, Decoset reprendra la gestion de ce centre de tri.

Déchèteries

- **13 déchèteries zone A** : Gérées en prestation (marché public de services) par Decoset. Production annuelle d'environ 87 000 tonnes (2020).
- **8 déchèteries dont 1 déchèterie professionnelle sur la zone B** : 7 gérées en régie par Decoset depuis le 01/01/2021 (avant par Toulouse Métropole) et 1 en marché de prestations. Production annuelle de 15 000 tonnes environ.

Centres de transfert

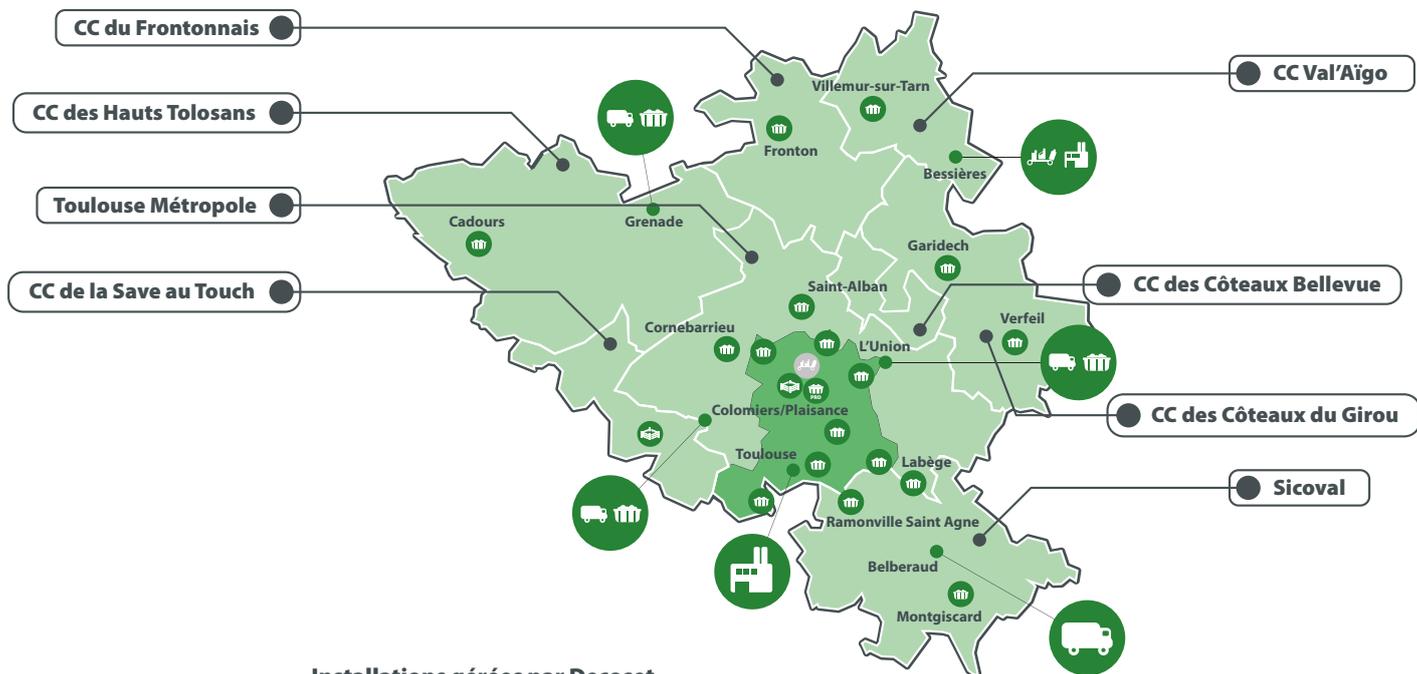
- **4 Centres de transfert**, répartis sur le territoire de la zone A, exploités en DSP par Econotre.
- **1 centre de transfert** en zone B, à Toulouse, géré en régie par Decoset depuis le 01/01/2021 (avant exploité par Toulouse Métropole).

Plateformes de compostage

- **1 plateforme à Léguevin** : Exploitée en DSP par Econotre. Capacité de 8 000 t/an.
- **1 plateforme à Toulouse (Daturas)** : Exploitée en régie par Decoset depuis le 01/01/2021 (avant par Toulouse Métropole). Capacité de 15 000 t/an.



Installations relevant du périmètre de Decoset (de 2014 au 31 décembre 2020)



Installations gérées par Decoset



Installations gérées par Toulouse Métropole



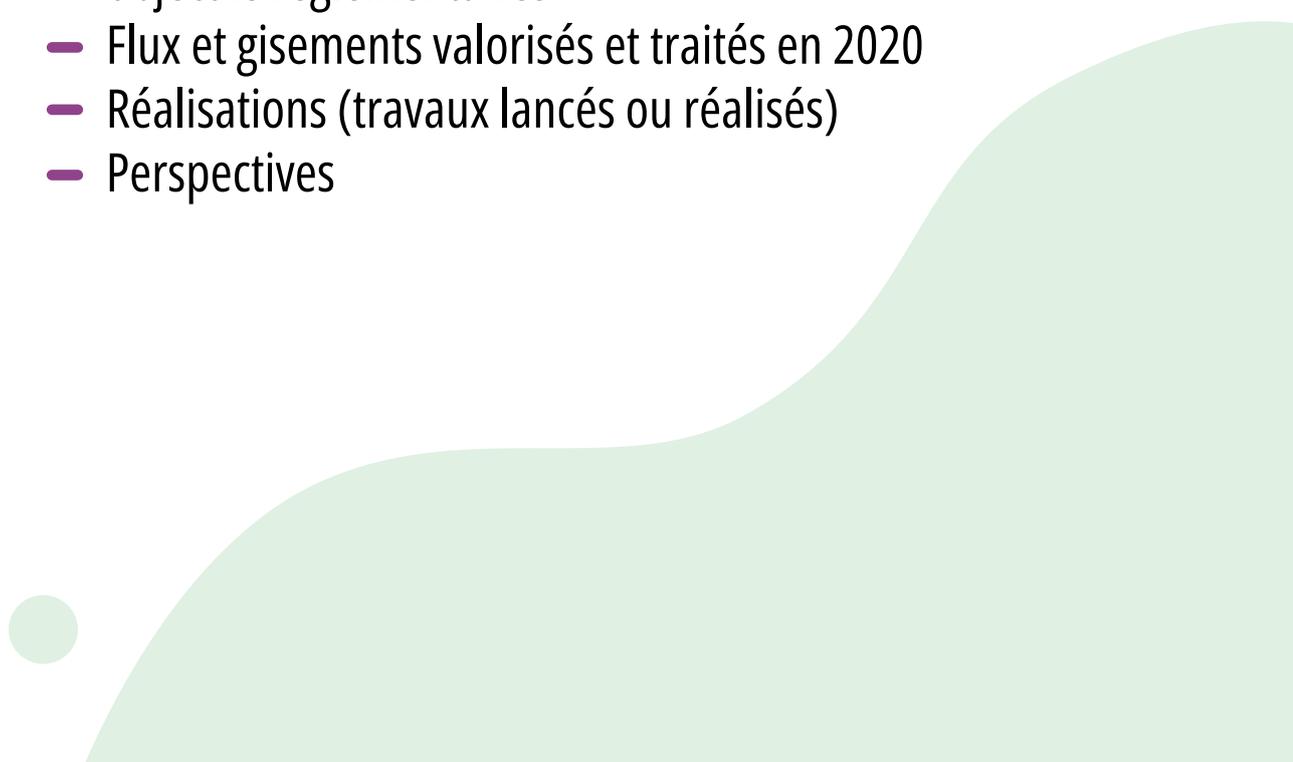
	Installations Decoset en 2020	Installations Toulouse Métropole en 2020
Usine de valorisation énergétique	2	0
Centre de transfert	4	1
Centre de tri	1	1
Déchèteries	13	7
Déchèterie professionnelle	0	1
Plateforme de compostage	1	1

Installations gérées en 2020 respectivement par Decoset et par Toulouse Métropole. Les données en couleur correspondent aux installations reprises par Decoset à compter du 1er janvier 2021.



02

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES

- Chiffres clés
 - 2020 en images
 - Situation de Decoset en 2020 vis-à-vis des objectifs réglementaires
 - Flux et gisements valorisés et traités en 2020
 - Réalisations (travaux lancés ou réalisés)
 - Perspectives
- 

Chiffres clés



32

Élus du Comité Syndical

En 2020, les élections municipales ont entraîné un renouvellement des conseils municipaux et un renouvellement des conseils communautaires pour les communautés de communes, pour la communauté d'agglomération du Sicoval et pour la Métropole. Ces assemblées délibérantes ont dû désigner en leur sein, des représentants pour siéger au comité syndical de Decoset. Sur les 32 élus, **14 nouveaux élus ont ainsi rejoint le comité.**



431 000

Tonnes de déchets

C'est le poids des déchets ménagers et assimilés que Decoset a valorisé et traité au total durant l'année 2020, **soit 422kg par habitant.**



3 021 943

Millions d'euros

C'est le montant de l'intéressement que Decoset a obtenu en renégociant avec Econotre, délégataire de service public sur le périmètre de la zone A.



20

Agents

C'est l'effectif total des services de Decoset avant le transfert, au 1er janvier 2021 des équipements encore gérés par Toulouse Métropole. À la suite de ce transfert, les effectifs du syndicat mixte seront considérablement augmentés et la structure des emplois profondément modifiée.

2020 en images



Affluence accrue dans les déchèteries

À leur réouverture en mai 2020, les déchèteries ont été marquées par une très forte affluence avec des files d'attente de plusieurs centaines de mètres, le confinement ayant favorisé les travaux de jardinage et de rénovation.

Création du Showroom du Réemploi

Durant l'été 2020, le Showroom du Réemploi a ouvert ses portes au sein de la déchèterie de Plaisance-du-Touch, en partenariat avec des acteurs locaux du réemploi, avec pour objectif d'encourager la seconde main.



Lancement de «Mon Jardin Zéro Déchet»

En septembre 2020, Decoset a animé le premier atelier dans le jardin pédagogique de la déchèterie de Plaisance-du-Touch sur les thématiques du compostage et du jardinage au naturel, en partenariat avec Humus & Associés.



Déménagement des bureaux de Decoset

En novembre 2020, les agents des locaux administratifs de Decoset ont déménagé pour s'installer rue Jean Giono à Balma.



Situation de Decoset en 2020 vis-à-vis des objectifs réglementaires

Malgré les politiques de prévention et de réduction des déchets, de tri et de valorisation menées par Decoset et par les EPCI adhérents, des écarts sont observés. Les objectifs et projets initiés en 2020 et 2021 devraient permettre d'améliorer les résultats obtenus mais les politiques de prévention ambitieuses sont à amplifier pour accompagner la lente modification des comportements des citoyens.

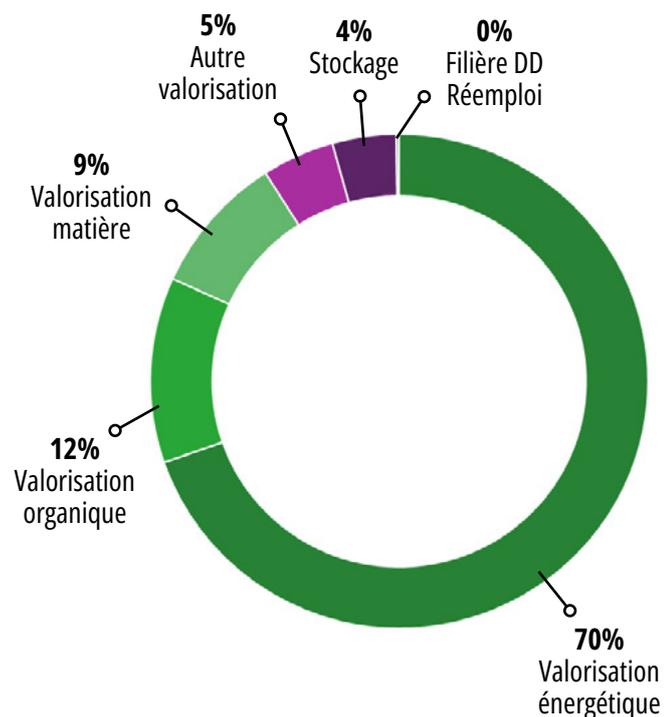
	DECOSET 2019	OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES
Prévention DMA (en kg/hab.)	-3% par rapport à 2010	-15% par rapport en 2010 (en 2030)
Recyclage des DMA (en tonnes)	34%	55% (2025), 60% (2030), 65% (2035)
Extension des consignes de tri des emballages plastiques	Pas d'extension des consignes	100% des emballages plastiques (2023)
Tri à la source des biodéchets des usagers SPGD	12% des ménages	100% des usagers du SPGD (2024)

Flux et gisements valorisés et traités en 2020

Flux traités par Decoset pour le compte de ses EPCI

**431 000
TONNES**

DE DÉCHETS VALORISÉS ET TRAITÉS PAR DECOSET EN 2020 PROVENANT DES EPCI



Périmètre Decoset : 431 351 t*
(Zone A : 256 773 t / Zone B : 174 577 t)

Déchèteries

87 986 t

Déchets verts

27 845 t

Collectes sélectives

23 923 t

OMR

256 881 t

ZA : 110 742 t / ZB : 146 139 t

Encombrants

10 184 t

ZA : 6 395 t / ZB : 3 789 t

Autres déchets

24 649 t (ZB)

Réemploi

53 t

Recyclage organique

52 361 t

Recyclage matière

39 488 t

Autre valorisation

20 292 t

Valorisation énergétique

300 553 t

Stockage (ISDND)

17 922 t

Filière DD

680 t



À RETENIR

Pour rappel, en 2020, Decoset n'assure plus la collecte en apport volontaire sur son territoire. Les flux de verre sont collectés directement par les EPCI qui en assurent également la valorisation.

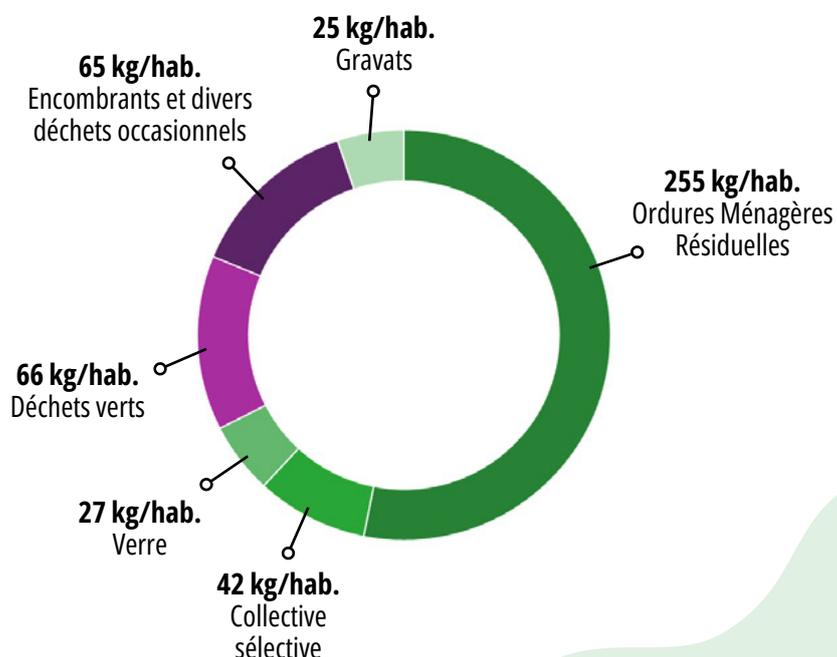
Il en est de même pour les textiles où chaque EPCI a contractualisé avec un prestataire chargé de la collecte, du réemploi et de la valorisation.

* Hors flux provenant de producteurs extérieurs de collectivités ou de professionnels utilisant les équipements des délégataires de Decoset.

Gisement des DMA sur le territoire de Decoset

Sur le territoire de Decoset, le gisement de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) est de **484 000 tonnes, soit de 481 kg/hab./an.**

Ce bilan des DMA inclut **les collectes du verre (26 800 t), des textiles (2 200 t)** gérés par les EPCI, ainsi que **les flux collectés dans les déchèteries de la Zone B par Toulouse Métropole (21 000 t).**



Valorisation et traitement des DMA – toutes filières confondues

Le tableau suivant permet de préciser les filières de valorisation et de traitement utilisées par Decoset et par Toulouse Métropole pour éliminer les déchets produits sur son territoire par les ménages et assimilés. Il convient de noter que ces données intègrent l'ensemble des tonnages traités par Decoset mais également par Toulouse Métropole qui jusqu'au 1er janvier 2021 a continué, comme précisé plus avant à gérer certains équipements.

La plus grande partie des déchets font l'objet d'**une valorisation énergétique**, d'**un recyclage matière** après passage dans un centre de tri, d'**une valorisation organique** après passage dans un centre de compostage.

Filières DMA (en tonnage)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation énergétique ou traitement thermique	282 114	279 225	285 555	290 179	274 127	271 499
Stockage	15 627	18 574	16 336	17 351	19 778	21 995
Réemploi	146	191	163	170	162	211
Recyclage matière	79 212	83 678	84 222	93 505	95 285	93 985
Autre valorisation (filières gravats)	22 654	20 893	20 462	18 936	23 340	25 058
Filière textile	2 379	2 477	2 524	2 591	2 638	2 211
Autres formes de valorisation	8	6	5	8	5	0
Recyclage organique	68 843	63 178	65 571	67 834	65 163	68 055
Filière déchets dangereux	550	589	560	635	706	762
Total	471 532	468 813	475 396	491 209	481 204	483 777
Recyclage matière et organique	150 579	149 525	152 479	164 100	163 248	164 462
% Recyclage matière et organique	31,9%	31,9%	32,1%	33,4%	34%	34%

Réalisations (travaux lancés ou réalisés)

Sur un plan institutionnel et administratif

L'année 2020 est une année particulière, pour Decoset comme pour toutes les organisations publiques et privées. La crise sanitaire a en effet obligé les structures administratives et techniques à adapter les organisations du travail.

En juin 2020, les assemblées délibérantes des communes et EPCI ont été renouvelés. En cascade, elles ont désigné leurs représentants pour siéger au comité syndical de Decoset. Pour expliquer à l'ensemble des élus et plus spécifiquement aux nouveaux membres du comité syndical le fonctionnement de Decoset, ses compétences et ses enjeux, **un séminaire a été organisé en octobre 2020.**

Sur un plan technique

L'année 2020 a également été consacrée à **préparer d'un point de vue technique** mais également **administratif le transfert des équipements** gérés par Toulouse Métropole et transférés à Decoset au 1er janvier 2021.

Pour rappel ces équipements sont les suivants : 7 déchèteries, 1 déchèterie professionnelle, 1 centre de transfert, 1 centre de compostage des déchets verts.

Étude de faisabilité, de maîtrise d'oeuvre, travaux lancés ou réalisés

- Étude de faisabilité pour le projet de réaménagement du Hall 9 en une nouvelle déchèterie en remplacement de celle du Ramier.
- Étude de faisabilité, de Moe :
 - > Études sur la relocalisation des installations situées à Daturas dans le cadre de l'arrivée du centre technique et d'équipements relatifs à la 3ème ligne du métro.
 - > Études SETMI pour la mise aux normes et la modernisation des installations.
 - > Études géotechniques sur plusieurs déchèteries dans le cadre de futurs agrandissements.

Études et schémas directeurs engagés

Decoset s'est engagé à construire et mettre en œuvre une politique de gestion des déchets efficiente. Grâce à son expertise interne et avec l'appui de bureaux d'études et assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les différents domaines de compétences qu'il gère, il dispose de toutes les informations indispensables pour opérer les choix stratégiques à venir. **En 2020, différentes études ont abouti et différents rapports ont pu être remis ou des consultations ont été engagées :**



- Schéma directeur des déchèteries (achevée en 2018/2019).
- Schéma directeur – restructuration de l'usine de valorisation énergétique du Mirail (achevée en 2020).
- Étude territoriale tri (achevée en 2020).
- Étude territoriale biodéchets (momentanément arrêtée à partir de mars 2020, reprise de la phase 3 fin 2020, poursuite de l'étude en 2021).
- Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des deux DSP – groupement de commande en vue de la mise en place des prochains modes de gestion du réseau de chaleur et de froid de Toulouse alimenté par l'UVE, de l'UVE de Toulouse et de l'UVE de Bessières (choix d'un prestataire à l'automne 2021).

Constructions et installations

- Travaux engagés sur les agrandissements de déchèteries, principalement L'Union mais également Garidech et Cornebarrieu.
- Travaux SETMI.

Perspectives

1

Transfert de Toulouse Métropole et évolution des effectifs

Au 1er janvier 2021, Decoset reprendra la gestion des huit déchèteries, de la plateforme de compostage et d'un équipement de transfert de déchets jusqu'alors gérés par Toulouse Métropole. Cette reprise entraîne l'intégration de 43 agents supplémentaires, soit un quadruplement du nombre d'agents par rapport à 2020. **Les effectifs passent de 24 agents à 67.**

- **Filière administrative** : 16 agents (6 agents de catégorie A, 3 de catégorie B et 7 de catégorie C)
- **Filière technique** : 51 agents (8 agents de catégorie A, 2 de catégorie B et 41 de catégorie C)

À horizon du 1er janvier 2023, Decoset doit s'organiser pour mettre en place les dispositifs techniques et opérationnels pour **traiter les flux de plastique dans le cadre de l'extension des consignes de tri.**

Des travaux sont nécessaires pour adapter les deux centres de tri et leur permettre d'accueillir de nouveaux flux. Ces travaux impliquent une refonte complète des process et l'agrandissement des bâtiments hall de stockage et hall process du centre de tri de Bessières.

Au cours de l'année 2021, **une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée pour la construction d'un nouveau centre de tri.** Cette mission devra permettre de statuer sur le montage juridique des marchés de conception, réalisation et sur les modes d'exploitation. Le nouveau centre de tri devrait entrer en service au cours de l'année 2025.

De la même manière, au 1er janvier 2024, **Decoset exercera également la compétence tri pour le territoire de la ville de Toulouse** et reprendra la gestion du centre de tri actuel.

D'un syndicat de pilotage de DSP, Decoset devient un syndicat assumant également **une gestion en régie**, ce qui bouleverse profondément la nature de ses missions et son organisation interne.

Au-delà de ce transfert d'équipements et de personnel, en 2021 et les années suivantes, les services de Decoset devront préparer le transfert du centre de tri de Toulouse actuellement géré par Toulouse Métropole. Ce nouveau transfert interviendra au 1er janvier 2024 et pourrait concerner une cinquantaine d'agents.

2

L'extension des consignes de tri des emballages



Papiers, emballages et briques en carton



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal

NOUVEAU



Tous les autres emballages en plastique et métal (acier, alu...)

Centre de tri de Bessières	Centre de tri de Toulouse
Mis en service en 2001	Mis en service en 2003 (modernisation 2013)
Exploitation DSP Econotre	Exploitation en régie par Toulouse Métropole jusqu'au 01/01/2024
Capacité autorisée 30 000 t/an	Capacité autorisée 20 000 t/an
47 ETP	53 TP

3

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Pour se conformer à la réglementation et répondre aux besoins des EPCI adhérents qui vont devoir mettre en place une collecte des biodéchets à horizon du 1er janvier 2023, Decoset réfléchit à **la mise en place d'une filière de traitement**. Pour se faire, elle a confié en 2019 une étude au groupement de cabinet IDE Environnement/Verdicité/IngenYou.

Le schéma de collecte et de traitement des biodéchets vise à répondre aux objectifs et enjeux suivants :

- Réglementaire : **Obligation du tri à la source des biodéchets** pour tous les usagers du SPGD d'ici le 31/12/2023.
- Technique, environnemental et financier : Réduction des déchets ménagers résiduels, augmentation du taux de valorisation et « limitation » de la hausse de TGAP à venir...

Cette étude a pour objectif de définir une stratégie territoriale des déchets organiques :

- Sur les 3 thématiques : Détournement (prévention) / Collecte / Valorisation.
- En tenant compte des spécificités de chaque EPCI (typologies d'habitat différentes...) pour maîtriser les coûts et pour définir les limites du service (usagers, petits et gros professionnels, etc.).
- En intégrant la nécessité d'une adhésion et d'une concertation avec l'ensemble des acteurs.



À RETENIR

Biodéchets : Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Biodéchets = déchets alimentaires et de cuisine («biodéchets») + déchets verts.

PHASE 1

Analyse du contexte technique et réglementaire

- Analyse réglementaire : les obligations, contraintes...
- Benchmark des solutions de pré-collecte, collecte et traitement, et retours d'expérience.

PHASE 2

Analyse de la situation actuelle et diagnostic

- Recensement des acteurs, des installations de traitement et valorisation des biodéchets.
- État des lieux actuels de la pré-collecte, collecte et prévention.
- Évaluation des gisements des biodéchets des ménages et des professionnels du SPGD.

PHASE 3

Scénarios de prévention, gestion de proximité et collecte séparative

- Proposition de 3 scénarios et analyse technico-économique des différents scénarios «collecte».
- Analyse des impacts (sociaux, organisationnels, environnementaux...) et analyse comparative.

PHASE 4

Scénarios de valorisation et de traitement des déchets organiques

- Proposition de 3 scénarios et analyse technico-économique des solutions de «traitement».
- Analyse des impacts (sociaux, organisationnels, environnementaux...) et analyse comparative.

PHASE 5

Analyse approfondie du scénario retenu / schéma territorial

- Précision de l'analyse technico-économique à l'échelle de Decoset et de ses 8 EPCI adhérents.
- Feuille de route, planning, moyens mutualisables, synergie et mobilisation des acteurs recensés.

En 2020, la phase 3 a démarré. Les gisements présentés en décembre ont été ajustés et un travail a été mené avec les services sur les zonages possibles et des scénarios de tri à la source des biodéchets. Compte tenu de la période Covid-19, l'étude a été arrêtée et n'a pu reprendre que fin 2020.

La phase 3 de cette étude a nécessité un travail de concertation avec les EPCI, qui ne pouvait être engagé sans que les nouveaux élus soient bien installés dans leur fonctions et délégations.

Le schéma devrait être finalisé pour le premier trimestre 2022.

4

↳ Mise aux normes des Unités de Valorisation Énergétique

Dans le cadre de la réglementation nationale et européenne (BREF), Decoset va devoir mettre aux normes ses unités de Valorisation Énergétique pour réduire les rejets. Ces travaux concernent aussi bien l'unité de Bessières que l'unité de Toulouse.

Il convient toutefois de noter que les travaux à réaliser sur le site de Toulouse seront plus conséquents avec **un montant estimé de 46 M€**. La question de l'évolution de cette unité se pose également et c'est la raison pour laquelle Decoset travaille en 2021 avec la Commission Nationale du Débat Public et un cabinet spécialisé en concertation publique pour **organiser une consultation du public au dernier trimestre 2022**.



5

↳ Adaptation des équipements de Daturas dans le cadre des travaux de la 3ème ligne du métro

Dans le cadre des travaux conduits par Tisséo pour la 3ème ligne de métro, certains équipements situés sur le site de Daturas et gérés par Decoset à partir du 1er janvier 2021, vont devoir faire l'objet de travaux d'adaptation dans la mesure où les sites vont devoir être libérés d'ici fin 2022.

Les sites concernés sont les suivants :

- Plateforme de compostage traitant environ 15 000 tonnes de déchets verts par an.
- Déchèterie professionnelle.
- Zone stockage de bois de la station de transfert.

En ce qui concerne le compostage, **Decoset valorise environ 70 000 tonnes de déchets verts par an grâce au compostage**.

Comme évoqué plus avant, une plateforme de compostage située à Léguevin et valorisant 8 000 tonnes de déchets verts est gérée dans le cadre de la délégation de service public. Pour valoriser les tonnages qui ne sont pas traités à Léguevin et à Toulouse, Decoset a passé des marchés publics. Il est également en recherche de sites pour positionner une ou plusieurs autres plateformes de compostage. De la même manière, dans le cadre de la valorisation des biodéchets, Decoset pourrait réfléchir à d'autres filières susceptibles de traiter également des déchets verts.

6

Modernisation du réseau des déchèteries

Comme précisé plus avant, Decoset a récupéré les déchèteries auparavant gérées en régie directe par les services de Toulouse métropole.

Pour améliorer le service rendu aux usagers, **une amélioration de la signalétique va être engagée**. De la même façon, les équipements spécifiquement dédiés au réemploi et le travail avec les acteurs vont être amplifiés.

Des rénovations ou agrandissements sont prévus notamment à Garidech, Cornebarrieu et Fronton.

Par ailleurs, Decoset va construire **une déchèterie innovante située sur l'île du Ramier** à la place du Hall 9 de l'ancien Parc des Expositions. Ce lieu intégrera une forte dimension pédagogique et devrait permettre de **contribuer à modifier les pratiques des usagers** et de **sensibiliser aux bons gestes** en vue de réduire la production des déchets, de faciliter le réemploi et la valorisation en proximité (dans les jardins pour les déchets verts).

En lien avec Toulouse Métropole, la ville de Toulouse va expérimenter des éco points de proximité en hyper centre pour permettre aux usagers de déposer leurs petits déchets très polluants.

7

Gestion des délégations de service public

Comme précisé plus avant, les deux DSP arrivent à échéance en 2024, ce qui impose de **clarifier et négocier les conditions financières d'achèvement des contrats** et de **déterminer les futurs investissements** à prévoir sur la période à venir et les modalités de réalisation de ces dernières (délégation, régie...).

Pour accompagner Decoset dans ses réflexions, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné. Celui-ci assiste également les services de Toulouse Métropole dans le cadre du renouvellement de leur propre DSP chauffage urbain.

En fonction du choix réalisé, Decoset peut totalement changer de nature et de dimensionnement.



03

GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

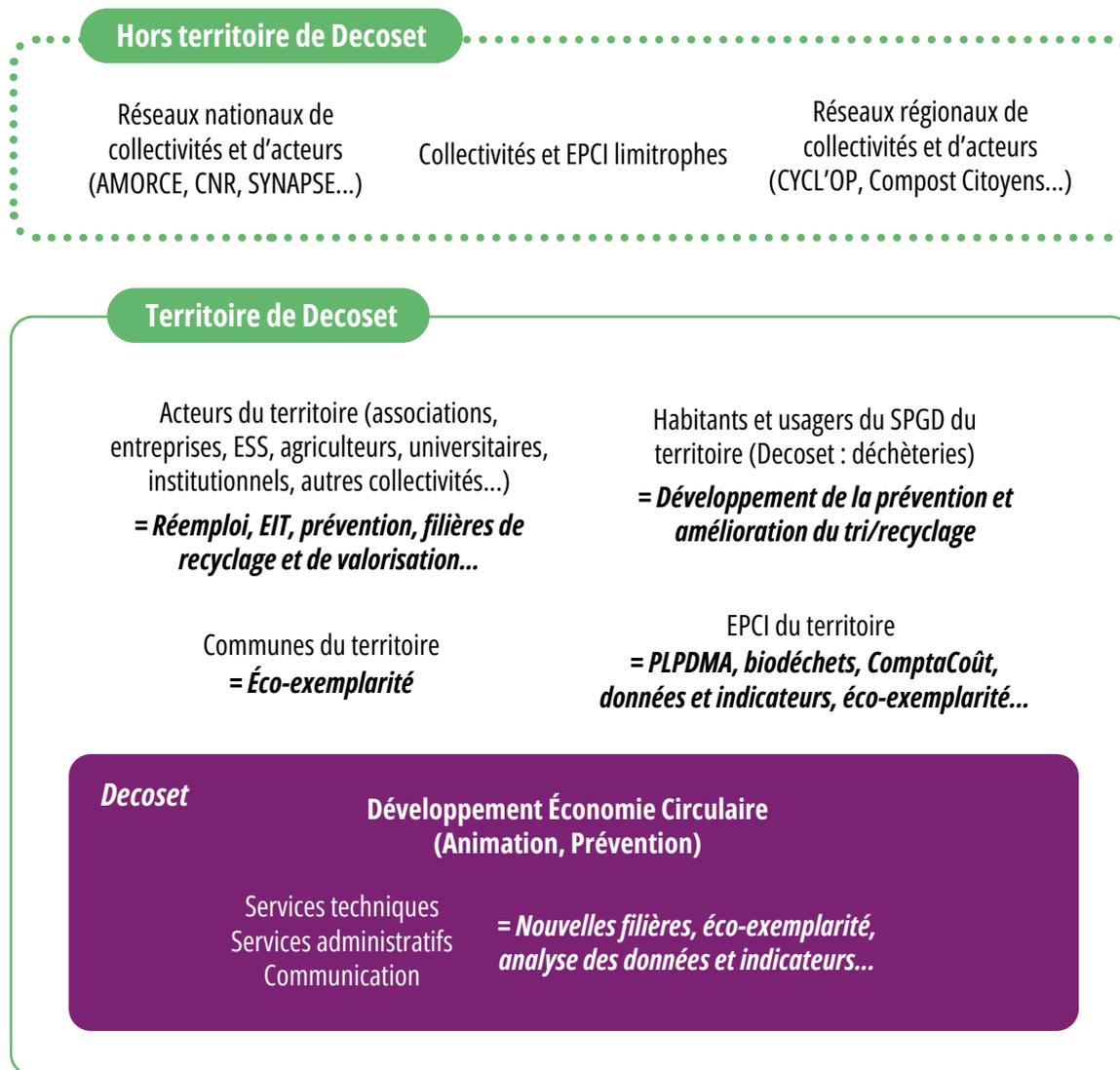
- Engagement dans une politique ambitieuse d'Économie Circulaire
- Valorisation énergétique : 2 unités
- Valorisation matière : Tri et recyclage - 1 centre de tri
- Valorisation organique : 1 plateforme de compostage et des prestataires
- Déchèteries
- Centres de transfert
- Communication
- Ressources humaines et moyens

Engagement dans une politique ambitieuse d'Économie Circulaire

Définition d'une stratégie globale

En octobre 2020, dans le cadre d'une réponse à un Appel à Engagement par l'ADEME, Decoset s'est positionné afin de **mettre en place une démarche d'amélioration continue en utilisant le référentiel national de l'économie circulaire**, outil de pilotage de la politique économie circulaire dédié aux collectivités.

LES ACTEURS ET ACTIONS



Actions en symbiose avec les EPCI et les acteurs
Actions transversales avec tous les services de Decoset

Afin de candidater à cet Appel à Engagement, un projet de feuille de route avait été établi par le service Économie Circulaire et Animation de Decoset, **tenant compte notamment des axes de travail figurant sur la figure ci-dessous en italique.**

DES ACTIONS À DÉVELOPPER ET À INITIER

Animation territoriale, développement EIT et autres piliers de l'EC, études et prospectives

- Animation de réseaux des EPCI et acteurs : PLPDMA, biodéchets, EIT, ComptaCoût, achats publics, communication, déchets BTP...
- *Coordination des actions avec les stratégies locales (PCAET, TEPCV, SCoT, French Impact...)*
- Élaboration de schémas territoriaux (*encombrants...*)
- Développement de l'EIT (autour UVE et *sur des flux stratégiques*)

Sensibilisation du grand public et changement du comportement

- Animations grand public sur la prévention et valorisation
- Projets pédagogiques *sur les différents sites et installations de Decoset*
- Actions de sensibilisation interne (*éco-exemplarité*), *relai auprès des EPCI et de leurs communes*

Développement de la prévention et des filières de recyclage / valorisation (études, expérimentations)

- Réemploi (*sur tous les sites*)
- Déchets verts
- Biodéchets
- Gravats
- Encombrants
- Bois / biomasse
- Mâchefers
- Amiante lié
- *Filières pro et BTP (/accès déchèteries)*

Données et indicateurs, études, accompagnement à l'éco-exemplarité

- Indicateurs globaux
- ComptaCoût
- *Gestion des bases de données, analyse des données et élaboration des indicateurs techniques et financiers (en lien avec les autres services)*
- *Mise en place de procédures qualité, suivi des actions et du plan éco-exemplaire, amélioration continue (certifications ISO 9001 / 14001), label EC*

Innovation sociale et technologique

- *Expérimentations usages et changements de comportements (comme par exemple TDBLR, usages déchèteries)*
- *Expérimentations filières prévention et valorisation*
- *Ateliers d'idéation (idem déchèterie du futur, biodéchets) sur d'autres sujets*
- *Accompagnement au développement de solutions pour Decoset ou des porteurs de projets*

Grâce au dispositif d'accompagnement et de mobilisation de territoires de l'ADEME Occitanie et son référentiel de l'économie circulaire, Decoset pourrait ainsi mieux définir et mettre en œuvre sa feuille de route afin d'atteindre des objectifs ambitieux de développement de l'économie circulaire sur son territoire.

Parallèlement, Decoset pourrait obtenir une reconnaissance avec **une labellisation Économie circulaire « Engagé en faveur de l'économie circulaire ».**

Bilan du programme TZDZG

En 2015 **Decoset a été lauréat d'un appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) »** organisé par le Ministère de l'Environnement. Dans le cadre de cet appel à projet, il a rédigé une feuille de route ambitieuse visant à renforcer le rôle fédérateur du syndicat et à atteindre des objectifs précis et chiffrés en matière de réduction et de valorisation des déchets. Dans le cadre de ces objectifs, il s'agissait également de renforcer la maîtrise et la transparence des coûts.

Les principales actions inscrites et réalisées au sein de cette feuille de route TZDZG de Decoset sont les suivantes :

- Animation du territoire
- ComptaCoût
- Tarification Incitative
- PLPDMA et Charte de Réduction des Déchets
- Filières de déchets verts, schéma biodéchets
- Réemploi
- Éco-exemplarité
- Filières de recyclage
- Innovation sociale et technologique
- Étude tri et extension des consignes
- Outil de gestion des données
- Communication
- Développement de l'EIT (Écologie Industrielle Territoriale)

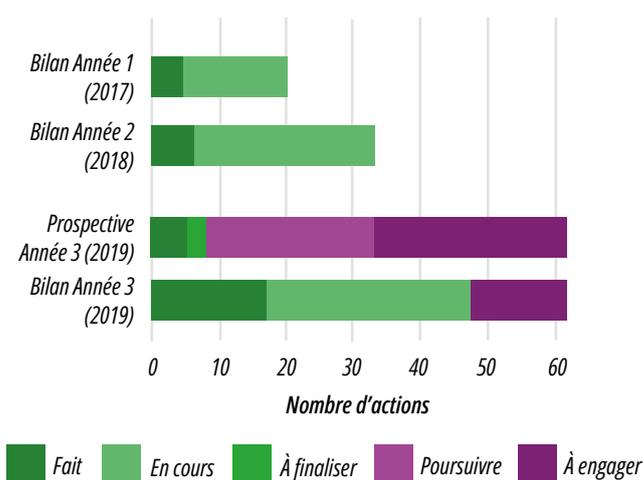
Decoset a souhaité s'engager dans un **Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC)**. Il s'est positionné comme fédérateur sur son territoire. Le CODEC a été signé avec l'ADEME le 22 novembre 2016. La période du CODEC a été fixée sur 3 années entières de 2017 à 2019.

La dynamique qui a été initiée au cours des trois années du CODEC a eu pour principal objet de **créer ou renforcer des synergies entre les collectivités, le monde économique et les habitants** pour ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets.

De manière plus globale Decoset s'est engagé dans une démarche de développement de l'économie circulaire en travaillant sur plusieurs de ses piliers, en particulier la prévention et le recyclage des déchets ainsi que l'écologie industrielle territoriale.

Des projets et des études ont pu être menés grâce au soutien financier de l'ADEME avec le CODEC et des aides spécifiques de l'ADEME et de la Région Occitanie.

Le graphe suivant permet de faire le bilan des actions finalisées, en cours de réalisation, à poursuivre ou à engager. Il permet de montrer que la majeure partie des actions ont été réalisées.



Sur les 61 actions prévues dans le cadre du programme, 13 restaient à engager, la plupart concernant les actions de communication et la sensibilisation du grand public.

Les objectifs fixés par la feuille de route TZDZG ont été quasiment tous atteints. Les 3 objectifs contractuels du CODEC ont été atteints : baisse des DMA, baisse des OMR et développement de l'EIT.

Cela a permis à Decoset d'obtenir la totalité des financements prévus dans le cadre du CODEC, soit 450 000 € sur 3 ans (dont 180 000 € pour la dernière année qui dépendaient des résultats obtenus).

Actions économie circulaire et animation en 2020

En 2020, malgré le contexte particulier lié au COVID-19, Decoset a poursuivi les actions engagées notamment sur :

- **L'animation territoriale** avec l'accompagnement des EPCI à l'élaboration de leur PLPDMA, l'étude de définition du schéma des déchets organiques, le déploiement de l'EIT (Écologie Industrielle et Territoriale) autour de l'UVE de Bessières et sur certaines zones d'activité,
- **La sensibilisation à la prévention des déchets** (animations sur le jardinage au naturel, la création d'un jardin pédagogique sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch, la préparation d'un module de sensibilisation sur les déchets collectés en déchèterie),
- **Le développement de nouvelles filières de valorisation** (préparation d'une expérimentation pour une filière alternative de valorisation des déchets verts, caractérisation de gravats de déchèteries pour le développement du recyclage des gravats), le réemploi (poursuite du conventionnement avec les acteurs du territoire, création d'un espace vitrine – showroom du réemploi sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch),
- **La mise en œuvre progressive du plan d'actions éco-exemplaires de Decoset.**

En 2020, avec la crise sanitaire, peu d'animations ont pu être menées par le Service Économie Circulaire et Animation de Decoset. Néanmoins, il a mis l'accent sur **la préparation de nouvelles offres en matière d'animations et de supports pédagogiques** en direction des publics scolaires et du grand public, notamment sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch :

- Création d'un module pédagogique et aménagement de la salle pédagogique,
- Création du jardin pédagogique.

ACTIONS MENÉES EN 2020

Animation territoriale, développement EIT et autres piliers de l'EC, études et prospectives

- Animation de réseaux des EPCI et acteurs : biodéchets, déchets verts, communication
- Coordination des actions avec les stratégies locales (PCAET Nord)
- Élaboration des schémas territoriaux (biodéchets)
- Développement de l'EIT (préparation de l'AMI2 autour de l'UVE de Bessières, opérations sur Eurocentre et la CCVA, copilote du réseau régional sur l'EIT)

Sensibilisation du grand public et changement du comportement

- Animation grand public sur la prévention et la valorisation (déchets verts)
- Préparation du projet pédagogique sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch (contenu pédagogique, aménagement de la salle et du parcours, jardin pédagogique)

Développement de la prévention et des filières de recyclage / valorisation (études, expérimentations...)

- Réemploi (conventionnement avec les acteurs et mise en place d'un showroom à Plaisance-du-Touch)
- Déchets verts (préparation d'une expérimentation pour une filière broyats)
- Gravats (caractérisation de bennes pour développement du recyclage)

Données et indicateurs, accompagnement à l'éco-exemplarité

- Indicateurs pour le CODEC
- ComptaCoût
- Co-construction et début de mise en œuvre du plan d'actions éco-exemplaires à Decoset



En octobre 2020, dans le cadre d'une réponse à un Appel à Engagement par l'ADEME, Decoset s'est positionné afin de mettre en place une démarche d'amélioration continue en utilisant le référentiel national de l'économie circulaire. Decoset pourrait ainsi prétendre prochainement à l'obtention du label économie circulaire.

L'économie circulaire peut être défini de la façon schématique suivante :



Sur les 7 piliers de l'économie circulaire, les activités de la compétence de Decoset correspondent au pilier du recyclage (Pilier 7). Concernant les 6 autres piliers, Decoset a commencé à travailler dans le cadre du programme d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage sur les piliers :

- **3** : Écologie industrielle et territoriale,
- **5** : Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation),
- **6** : Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation).

Le pilier 3 a été une des actions contractuelles du CODEC et un engagement fort du programme TZDZG.

Les piliers 5 et 6 font partie du plan éco-exemplaire de Decoset qui a été élaboré dans le cadre du programme TZDZG ainsi que des actions de sensibilisation et de changement de comportement ciblant les habitants.

Valorisation énergétique : 2 unités

Les unités de valorisation énergétiques permettent de transformer les déchets incinérés en énergie, soit en électricité, soit en chaleur.

Decoset gère deux UVE pour une capacité technique totale de 492 000 tonnes. Sur ce volume, près de 300 000 tonnes sont strictement nécessaires au traitement des déchets des ménages produits sur le territoire de Decoset.

UVE de Bessières (Econotre)

Mise en service : 2001

Incinération : Près de 192 000 tonnes/an

Production : Production d'électricité de 53 GWh/an susceptible de couvrir les besoins en électricité de 5 000 logements. À titre complémentaire, elle alimente en chaleur 10 Ha de serres maraîchères. Une source complémentaire de chaleur est techniquement disponible pour d'autres projets ou pour l'extension de l'activité de maraîchage.

Exploitation : La construction de l'unité et son exploitation est confiée par Decoset à la société Suez dans le cadre d'une Délégation de Service Public courant jusqu'en 2024.

UVE du Mirail (SETMI)

Année de construction : 1968

Incinération : Près de 290 000 tonnes/an

Production : Production de chaleur de 200-250 GWh/an et une production d'électricité de 45 GWh/an susceptible de couvrir les besoins en électricité de 4 000 logements.

Exploitation : L'exploitation de l'équipement relève de la société Veolia avec qui Decoset a passé un contrat de délégation de Service Public jusqu'en 2024.

Des travaux de mise aux normes puis de restructuration profonde ou de reconstruction seront nécessaires compte tenu de l'âge de cet équipement. Une concertation sera lancée au cours de l'année 2022 pour déterminer le périmètre exact de ce projet.



Tonnages incinérés en 2020



FOCUS

QUE SONT LES BREF ? MTD : Meilleures Techniques Disponibles

Une réglementation européenne spécifique s'applique au secteur du traitement des déchets. Ainsi, la directive relative aux émissions industrielles, dite « directive IED » impose de **réviser les conditions d'autorisation des installations d'un secteur industriel** dès que sont publiées au Journal Officiel **les conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)** le concernant.

C'est ce qui est advenu le 3 décembre 2019, pour les installations d'incinération des déchets avec la publication d'une décision d'exécution de la Commission européenne. Les conclusions sur les MTD servent de références contraignantes pour **la fixation des valeurs limites d'émission (VLE)** applicables aux installations concernées.

Pour les usines françaises, il s'agit principalement « *de renforcer l'épuration des poussières, de l'acide chlorhydrique (HCl) et du dioxyde de soufre (SO₂), d'imposer une réduction importante des oxydes d'azote (NO_x), d'imposer de nouvelles contraintes sur le mercure (contrôle continu) et de renforcer les mesures sur les émissions de dioxines/furanes par un contrôle périodique des PCB-DL (dioxin-like)* ».

Les conclusions MTD ne se limitent pas aux émissions. Elles traitent aussi des techniques les plus avancées en termes de performance de combustion, d'efficacité énergétique, de récupération de matériaux, de la réduction du bruit et de la mise en œuvre d'un système de management environnemental.

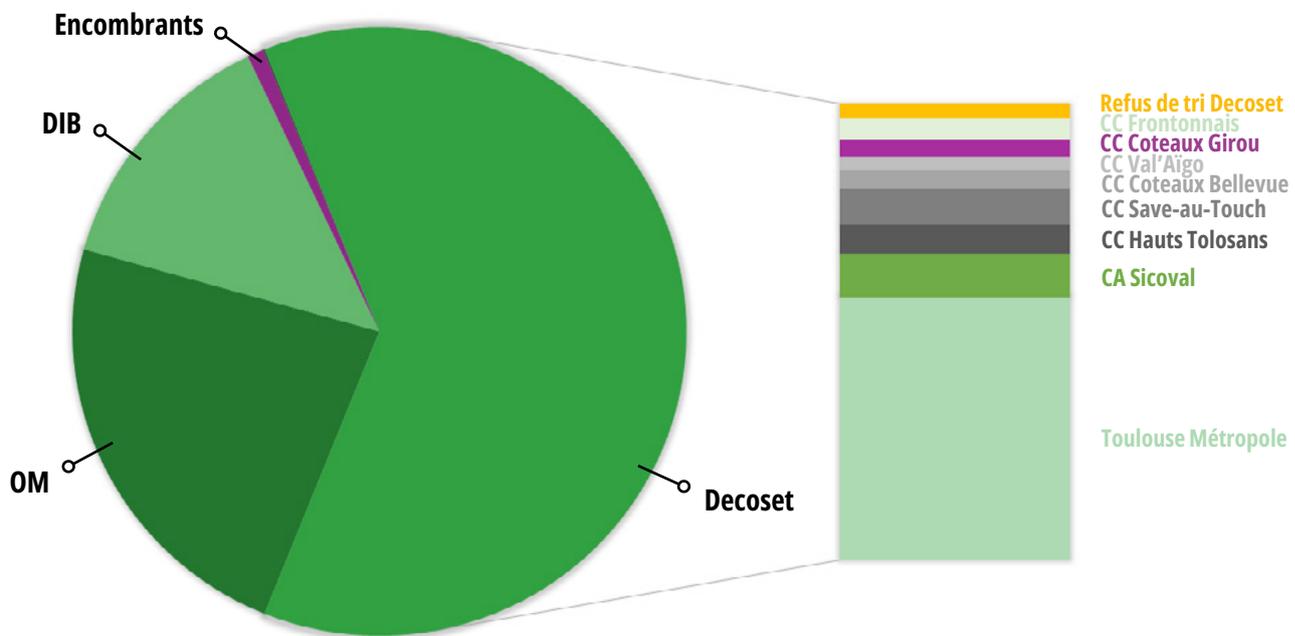


Les deux UVE placées sous la responsabilité de Decoset vont devoir faire l'objet de **travaux de mise aux normes entre 2022 et décembre 2023**.

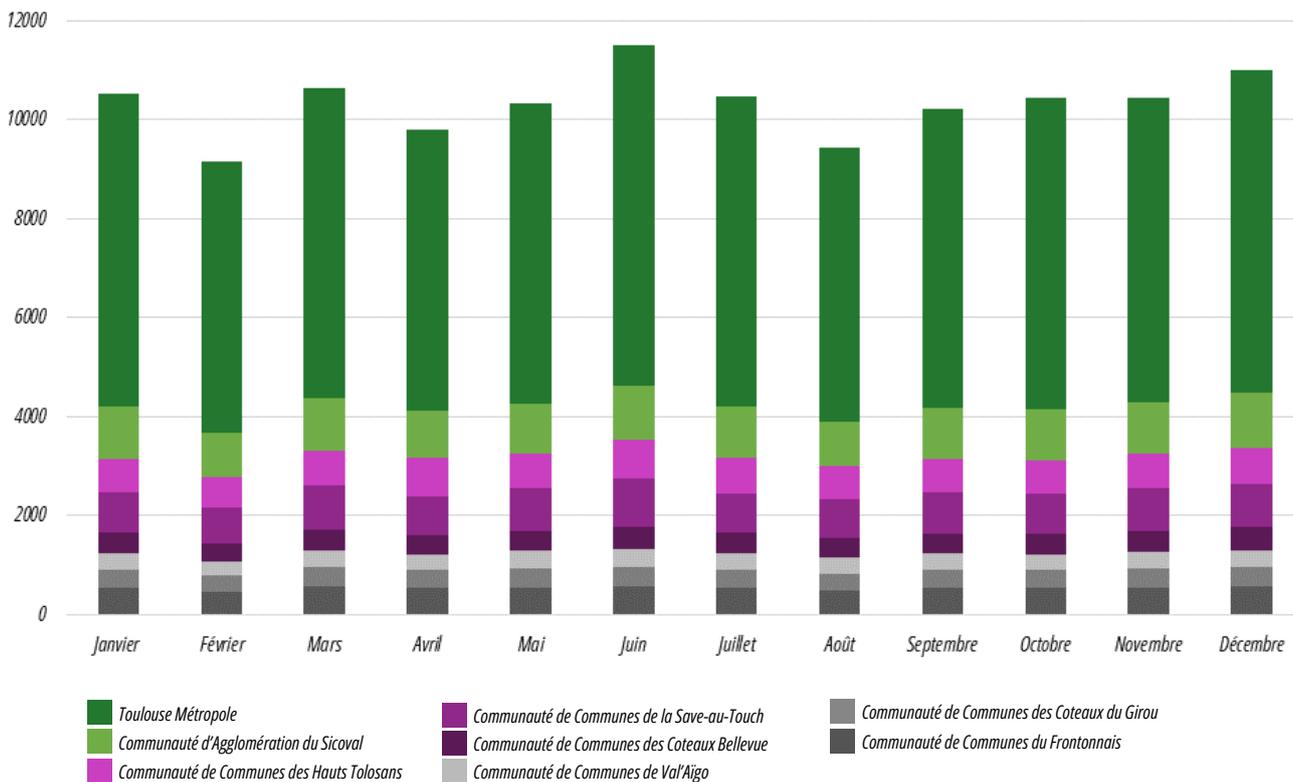
Compte tenu de l'ancienneté des installations, les montants des travaux seront très différents pour l'unité de Toulouse et pour l'unité de Bessières.

UVE de Bessières (Econotre)

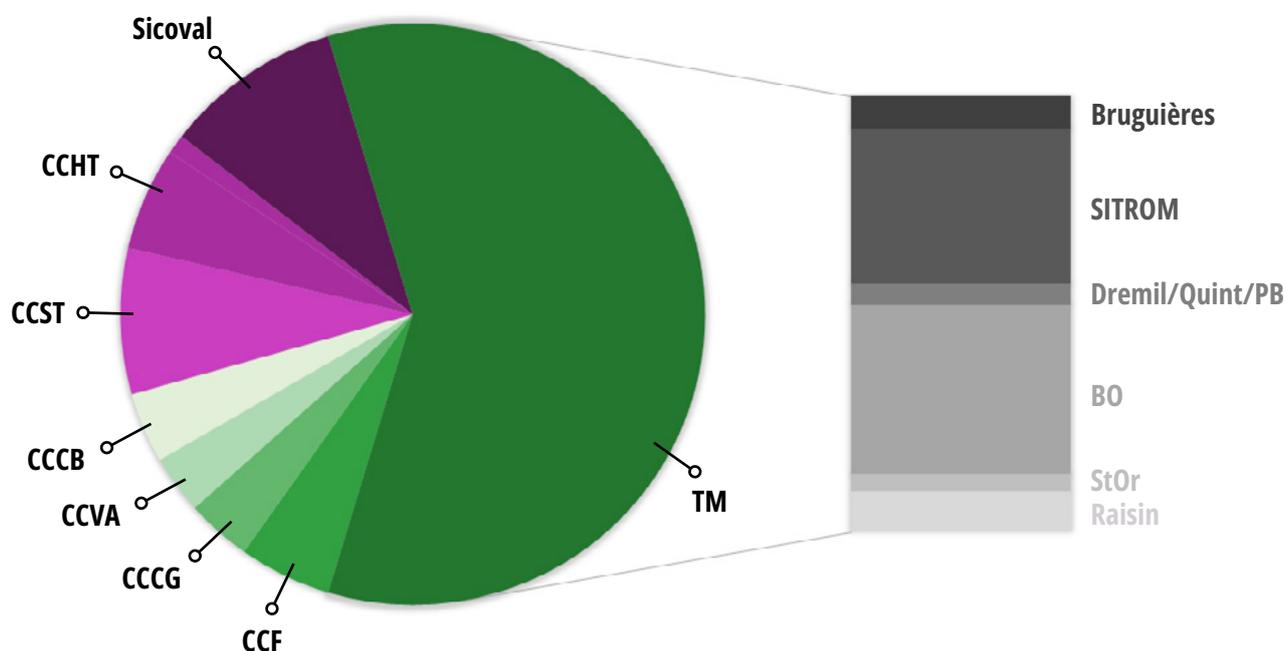
Apports totaux à Econotre en % en 2020



Fluctuation des apports Decoset à Econotre sur l'année 2020

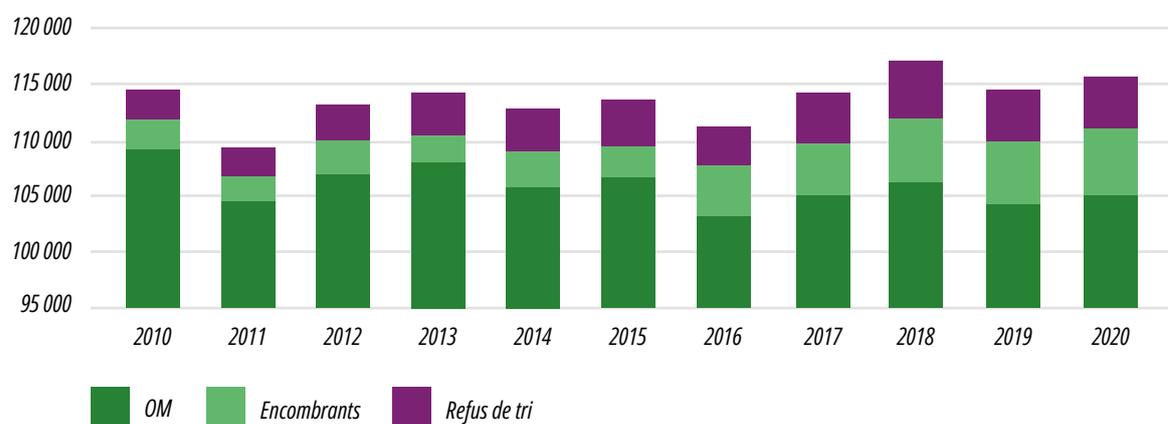


Apports de Decoset à Econotre en 2020

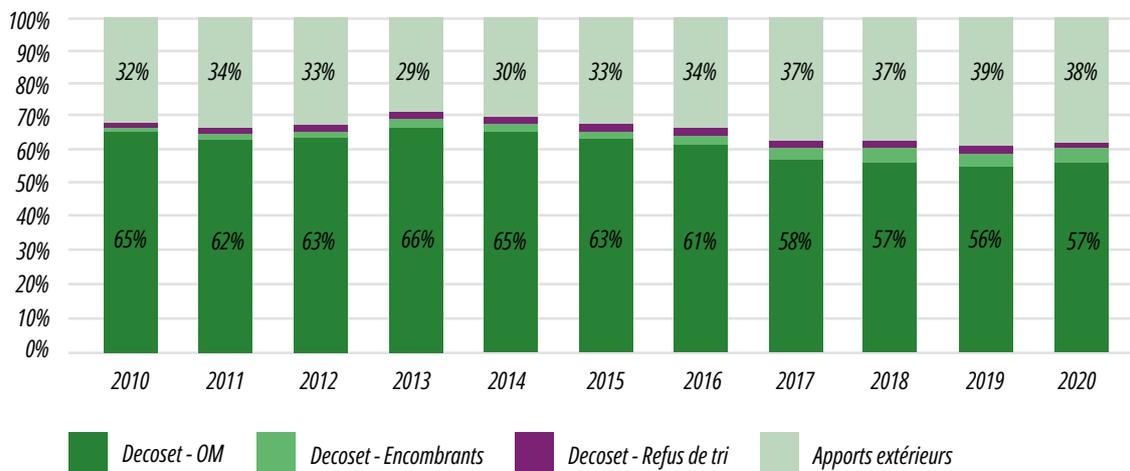


Bilan UVE Econotre	OMR	Encombrants	Refus de tri	Autres	TOTAL
Decoset	110 742 t (ZA) 6 842 t (ZB)	6 395 t	4 197 t	/	128 176 t
Extérieurs	47 918 t	1 732 t	205 t	28 004 t	77 858 t
TOTAL	165 502 t	8 127 t	4 402 t	28 004 t	206 034 t

Évolution des déchets Decoset incinérés à Econotre



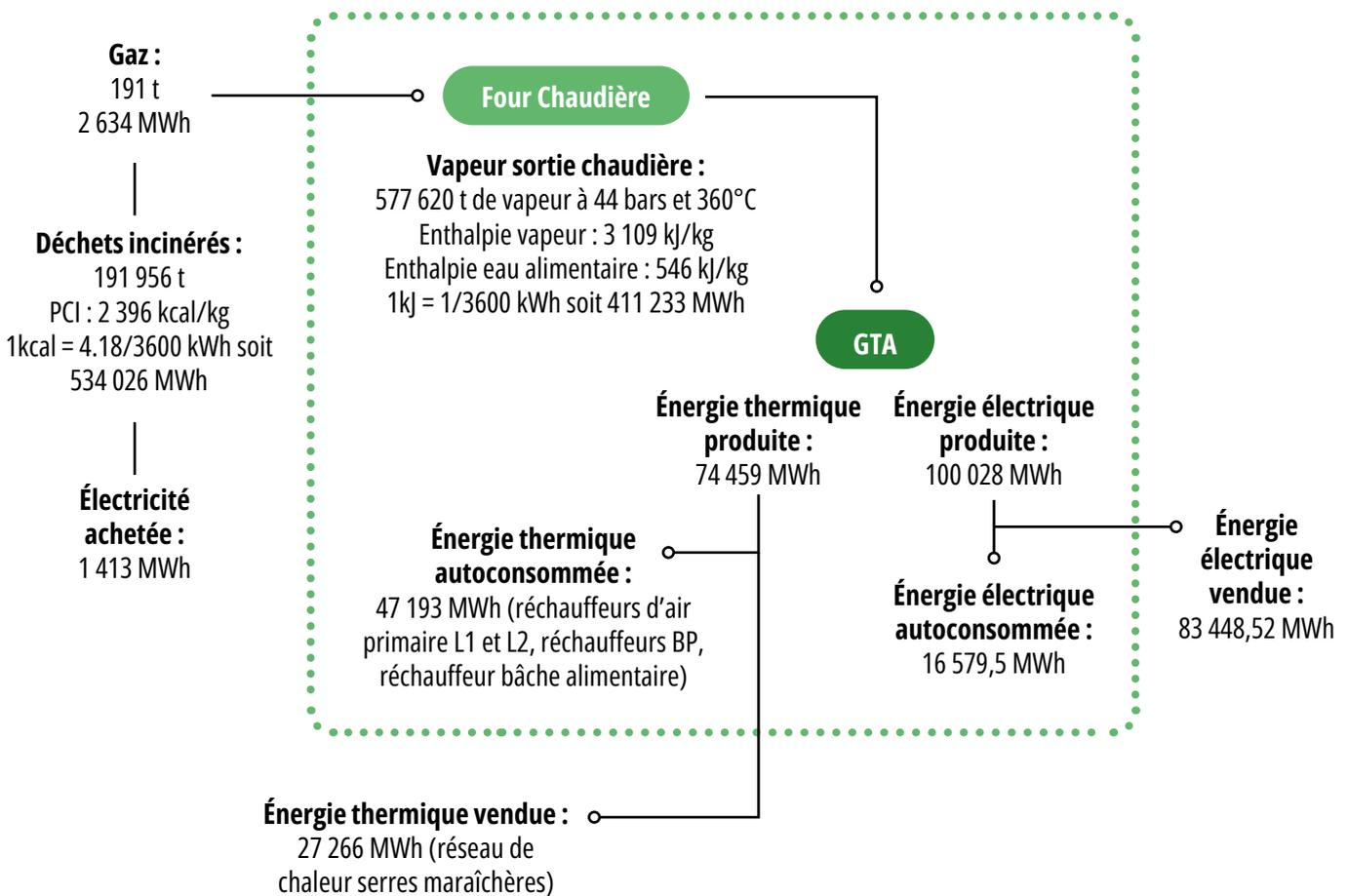
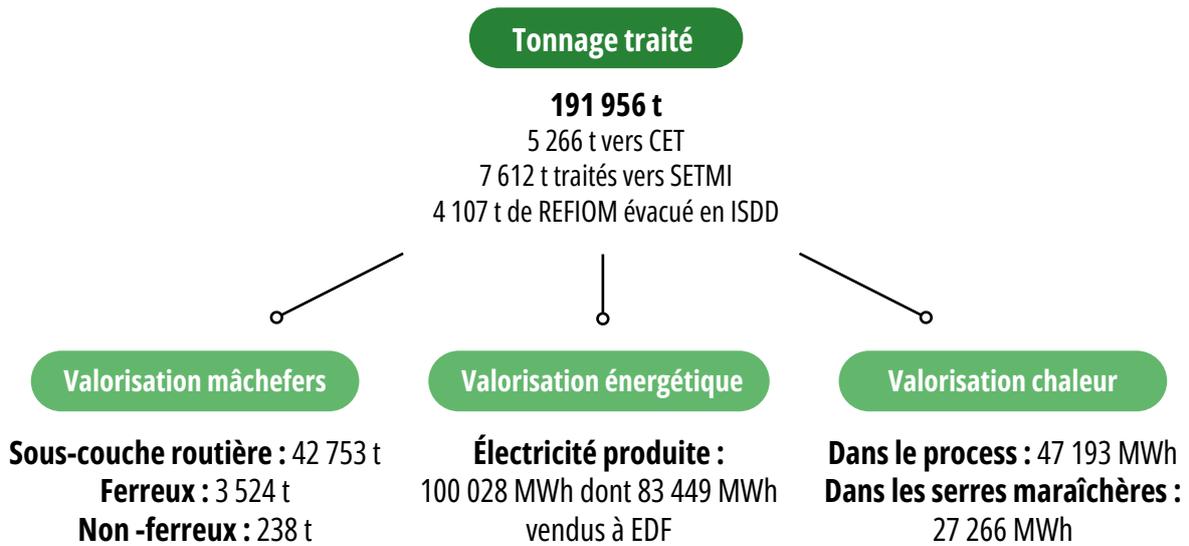
Déchets entrants à l'UVE Econotre



Source : Analyse rapport annuel par AMO

Tonnages mensuels incinérés à l'UVE Econotre

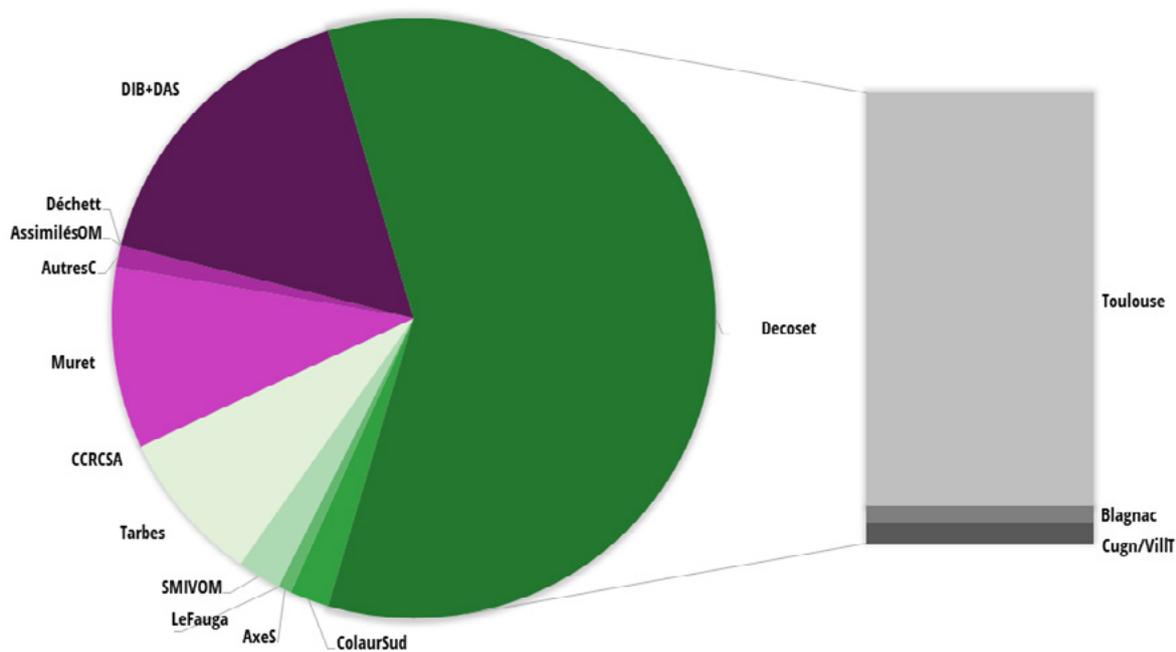
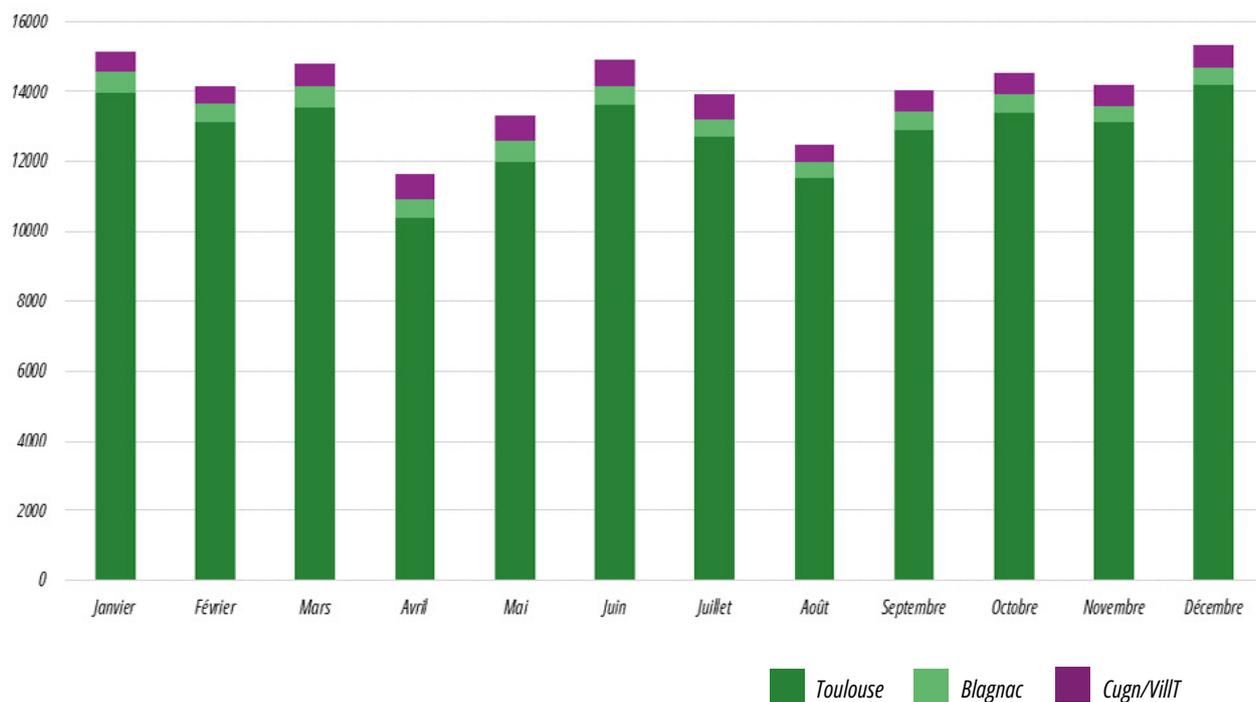




UVE du Mirail (SETMI)

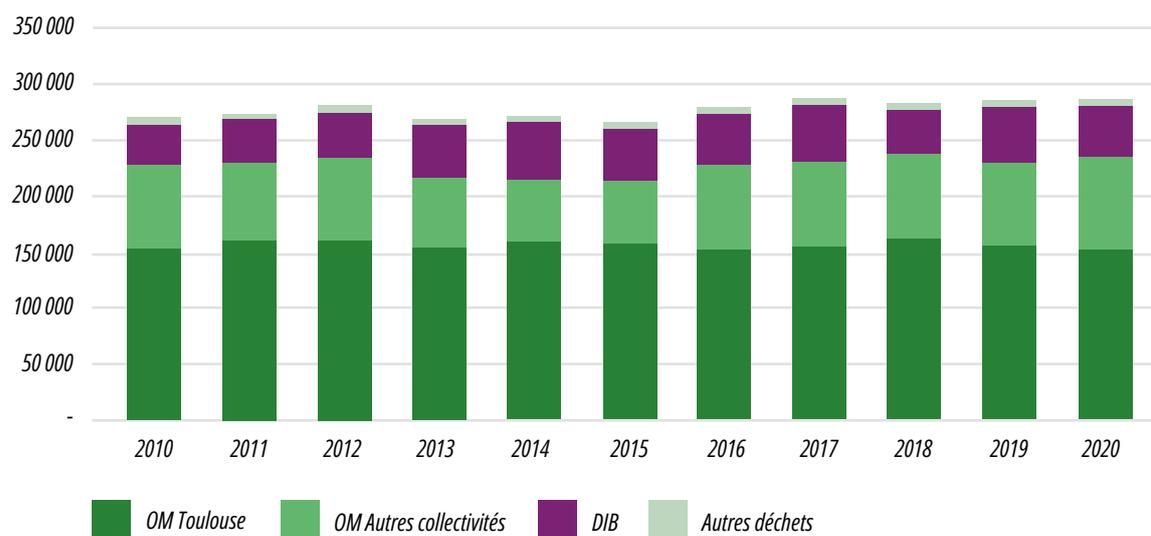
Les déchets provenant de Decoset et incinérés à l'UVE gérée par la SETMI sont stables entre 2015 et 2019, tandis que les apports en provenance des autres collectivités augmentent de 24,2 % (+ 14 469 tonnes).

Tonnage total apporté par Decoset à la SETMI en 2020

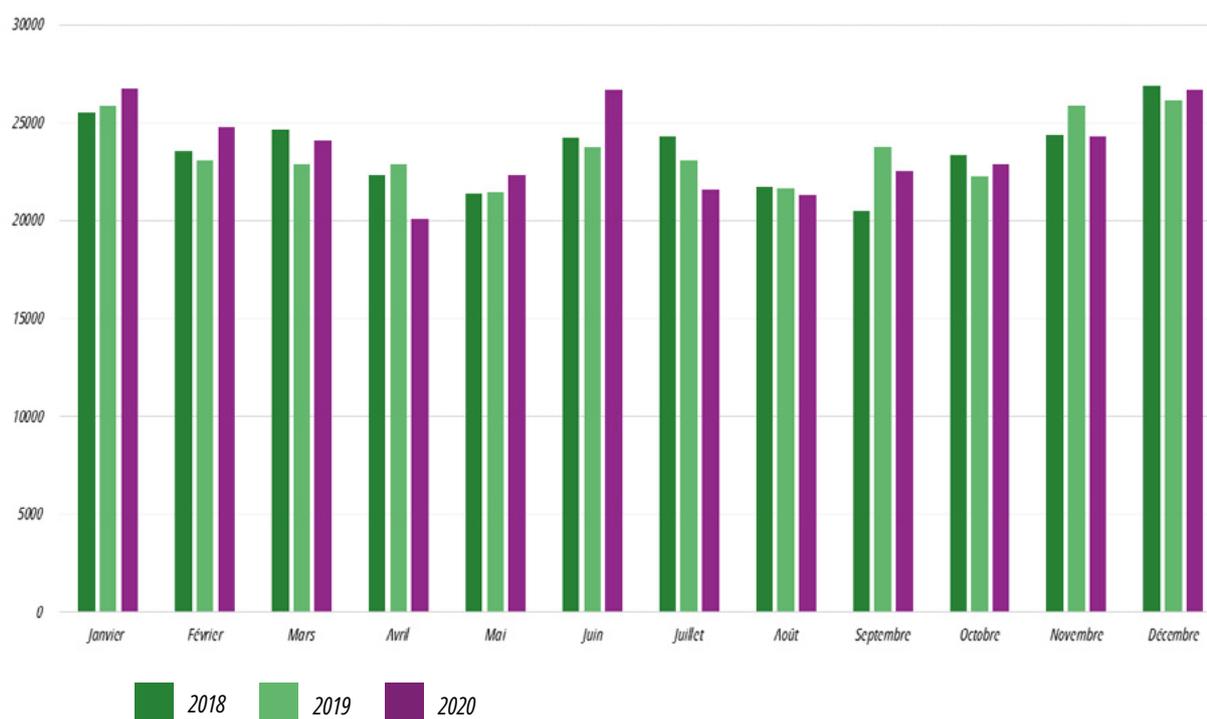


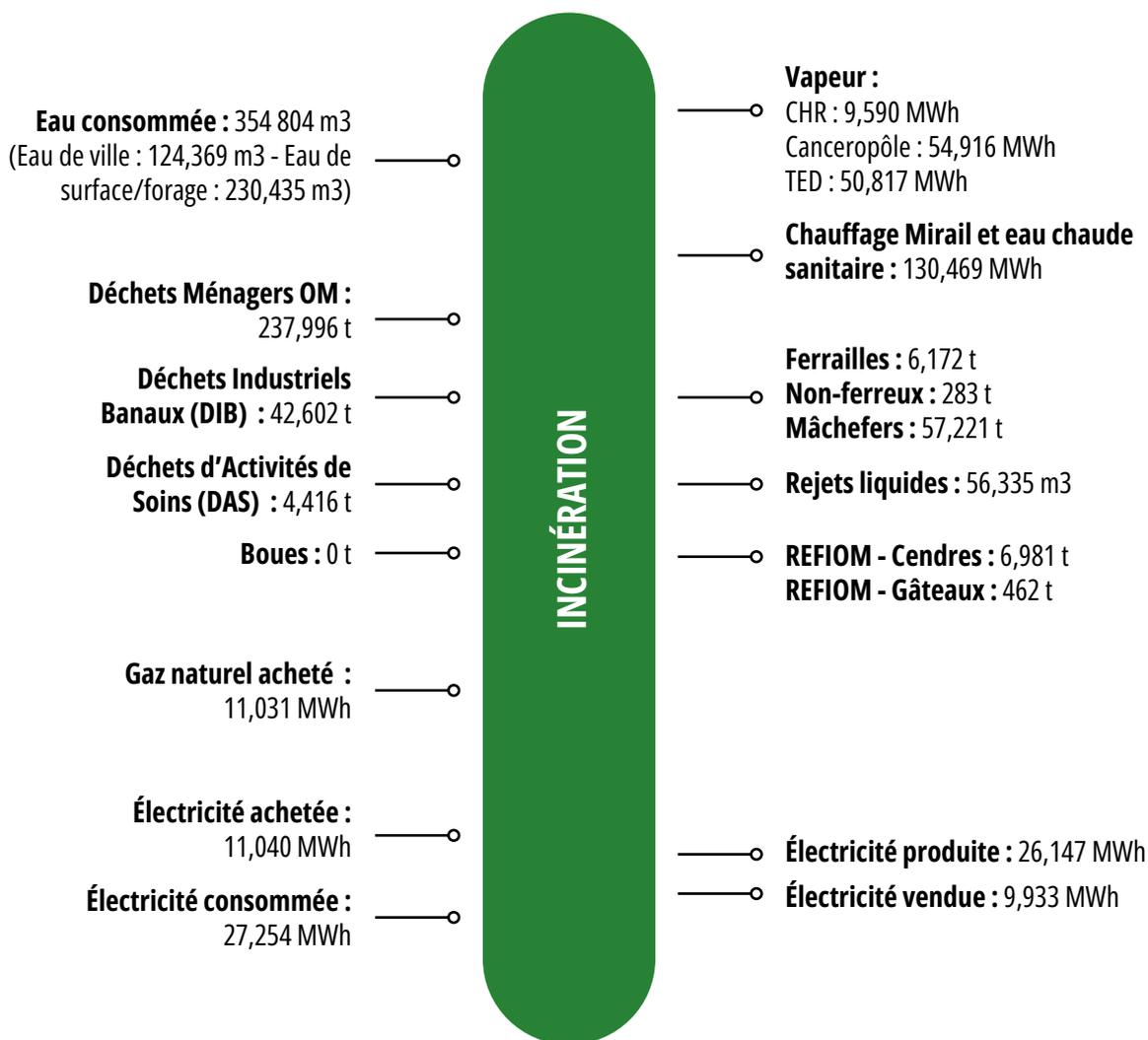
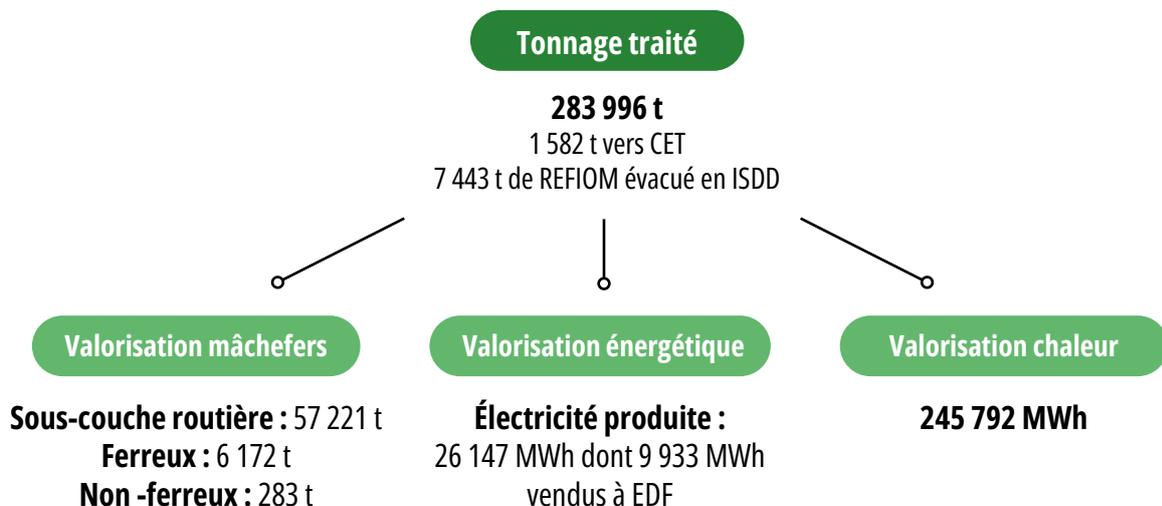
Bilan UVE SETMI	OMR	Autres	TOTAL
Decoset	7 612 t (ZA) 160 893 t (ZB)	/	
Extérieurs	69 492 t	42 602 t DAE Encombrants 4 416 t DASRI	
TOTAL	237 996 t	47 018 t	285 014 t

Déchets entrants à l'UVE SETMI

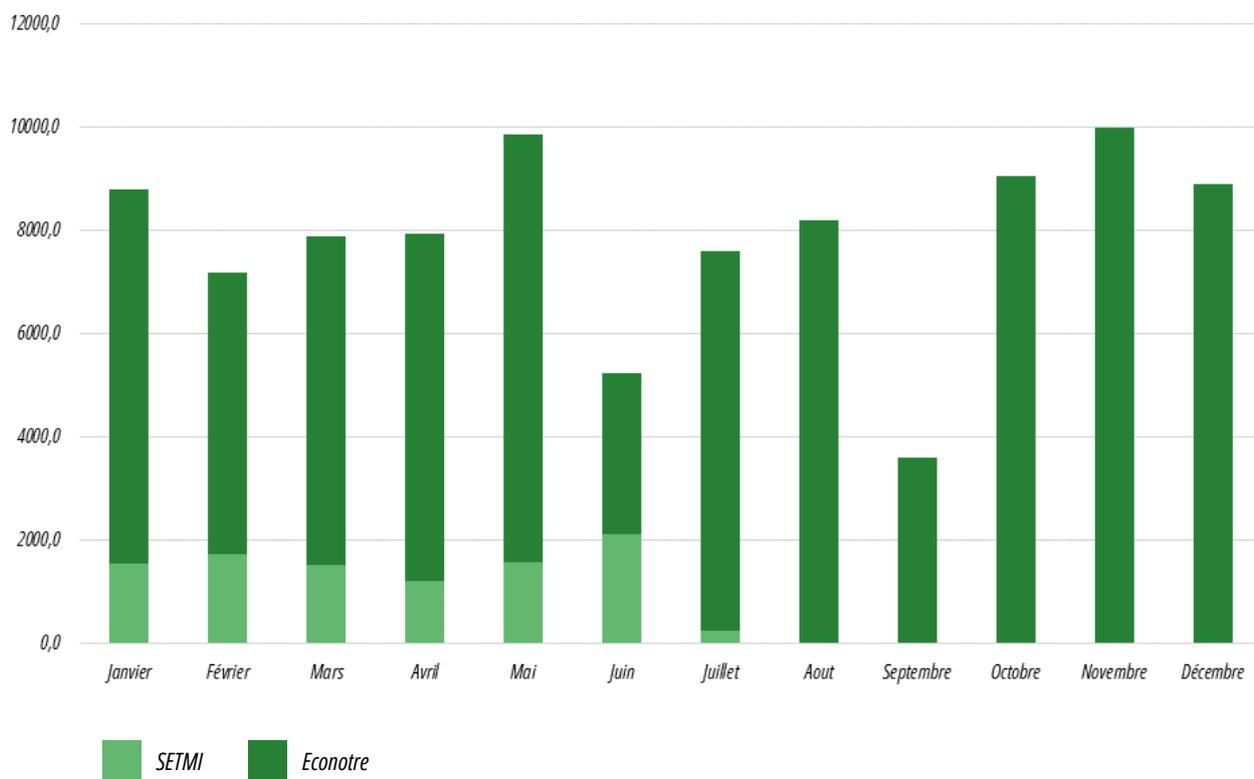


Tonnages mensuels incinérés à l'UVE SETMI





Électricité vendue en 2020



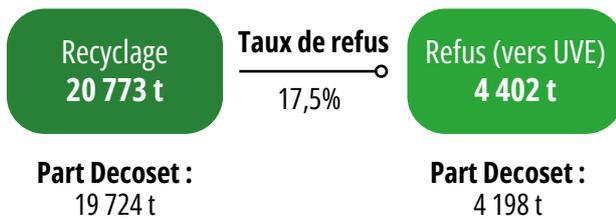
Valorisation matière : tri et recyclage

Les déchets collectés par l'intermédiaire de la collecte sélective doivent être triés puis valorisés.

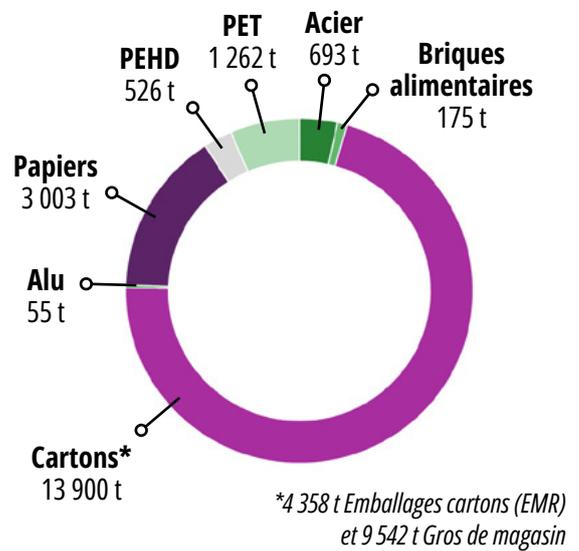
Comme précisé plus avant, Decoset trie uniquement les déchets issus de la collecte sélective pour la zone A. Le tri s'effectue au centre de tri de Bessières. La gestion de ce centre de tri est intégrée dans le périmètre de la délégation de service public confiée à Econotre.

Le centre de tri a donc été construit comme l'unité de valorisation énergétique dans les années 2000. **Sa capacité s'élève à 25 000 tonnes par an.**

Le taux de refus a diminué par rapport à 2019 (19%) mais la qualité du tri s'est détériorée depuis ces dernières années.



Tonnages triés au centre Econotre



La matière triée est ensuite pour partie revendue. Le tableau suivant permet de préciser **les volumes et les montants financiers concernés par ces reventes**. Il convient de noter que ces chiffres intègrent également les données du centre de tri de Toulouse, géré à titre transitoire et jusqu'au 1er janvier 2024 par Toulouse Métropole.

	Unité	2018	2019	2020	Évolution
Vente plastiques	Tonne	2 625	2 630	2 586	- 1,5%
	k € par tonne	234	224	144	- 38,0%
	k €	614 219	588 249	373 064	- 39,0%
Vente papier/carton	Tonne	7 660	7 942	8 927	16,5%
	k € par tonne	79	55	44	- 44,0%
	k €	602 779	438 010	390 687	- 35,0%
Vente métaux	Tonne	954	1 037	1 145	20,0%
	k € par tonne	177	143	110	37,0%
	k €	168 953	148 272	126 111	- 25,0%

Valorisation organique : 1 plateforme de compostage et des prestataires

À ce jour et dans l'attente de la mise en œuvre d'une collecte spécifiquement dédiée aux biodéchets par les EPCI adhérents, **Decoset valorise uniquement les déchets verts.**

Ces déchets verts peuvent être collectés en porte-à-porte ou par apport volontaire des habitants directement en déchèteries.

Decoset dispose de plusieurs filières pour valoriser les déchets verts :

- Une plateforme de compostage située à Léguevin et intégrée dans le cadre de la délégation de service public confiée à Econotre
- Des marchés publics confiés à ROM et Suez
- Une valorisation par les gestionnaires des déchèteries
- Une convention d'entraide avec un syndicat mixte (SAGe)

Le schéma suivant permet de préciser les ordres de grandeur des volumes valorisés en fonction du type de collecte. Il précise également les moyens mis en œuvre par Decoset pour réaliser cette valorisation.

29 900 TONNES

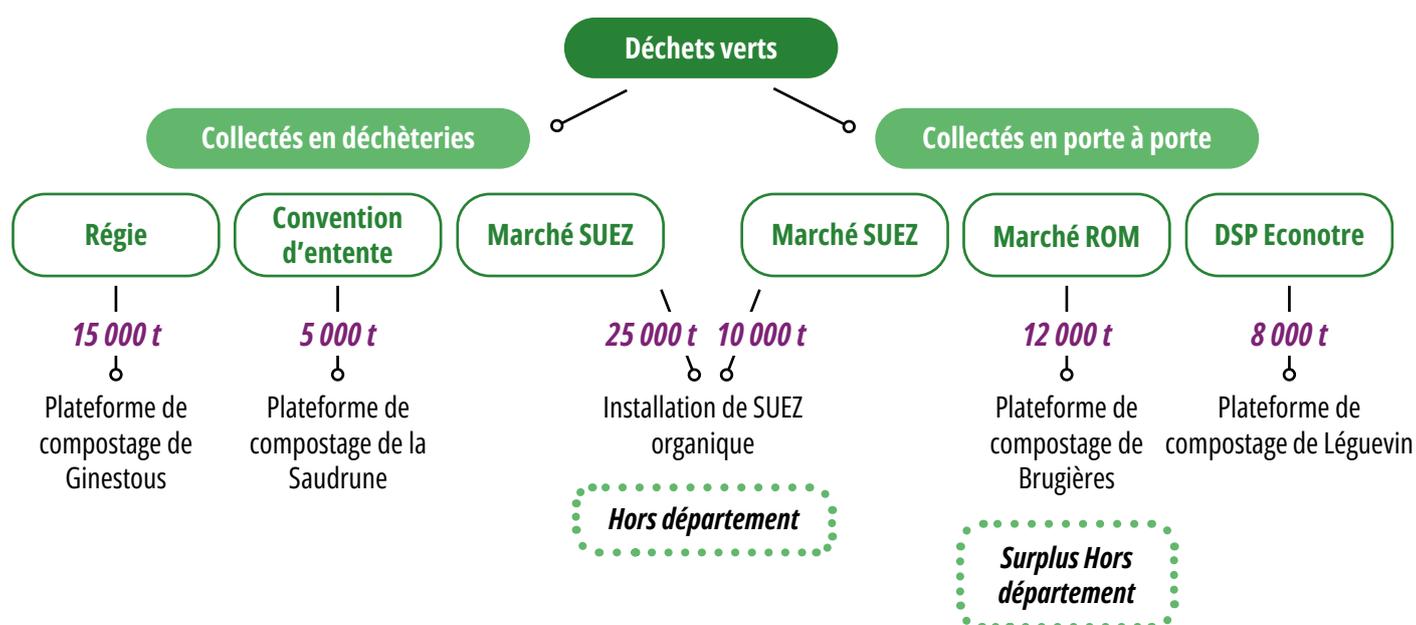
de déchets verts ont été collectés en porte-à-porte sur la ZA et traités sur différentes installations.

Le flux de déchets verts sur la ZA incluant les déchèteries est de plus de 54 000 t/an, soit de plus de 70 000 t/an avec les déchets verts de la ZB.

8 728 TONNES

de déchets verts traités sur la plateforme de compostage de Léguevin (DSP Econotre).

Cela représente environ 30% du flux de déchets verts en porte-à-porte sur la ZA, soit moins de 12% du gisement global de déchets verts du territoire de Decoset.



À RETENIR

À compter du 1er janvier 2021, Decoset exploitera **en régie directe**, avec les agents transférés de Toulouse Métropole, la plateforme de compostage de Daturas située à Toulouse.

Déchèteries

La plupart des équipements sont utilisés par Decoset pour valoriser et traiter les déchets collectés par les EPCI adhérents.

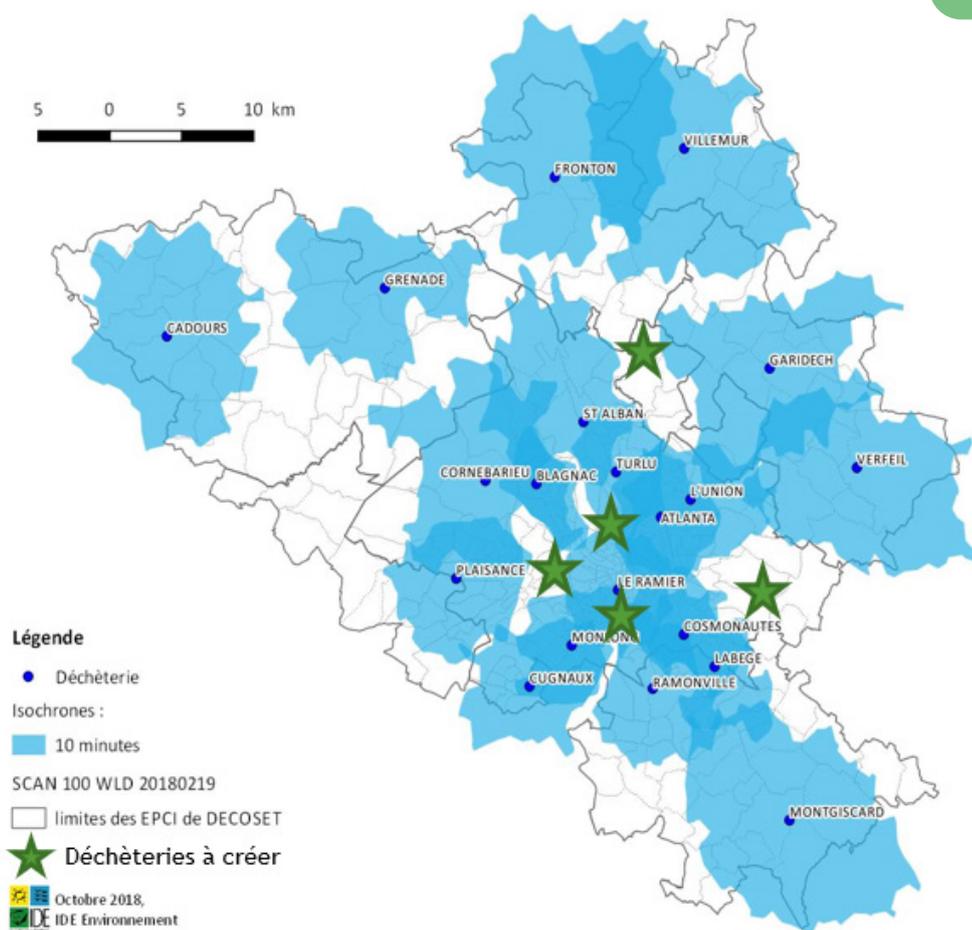
En revanche, Decoset gère également **un réseau de déchèteries** permettant de collecter les déchets apportés directement par les habitants de son territoire. Pour ces équipements, Decoset est en relation directe avec les usagers alors que pour les autres équipements, il est en relation avec les EPCI adhérents.

Jusqu'au 31 décembre 2020, les déchèteries gérées par Decoset font l'objet d'un marché attribué à Suez depuis 2018. En 2020 la crise sanitaire a obligé Decoset à négocier avec les titulaires de marchés publics pour tenir compte des contraintes sanitaires. La situation a également entraîné un afflux d'usagers à gérer au moment du déconfinement.

EN 2021

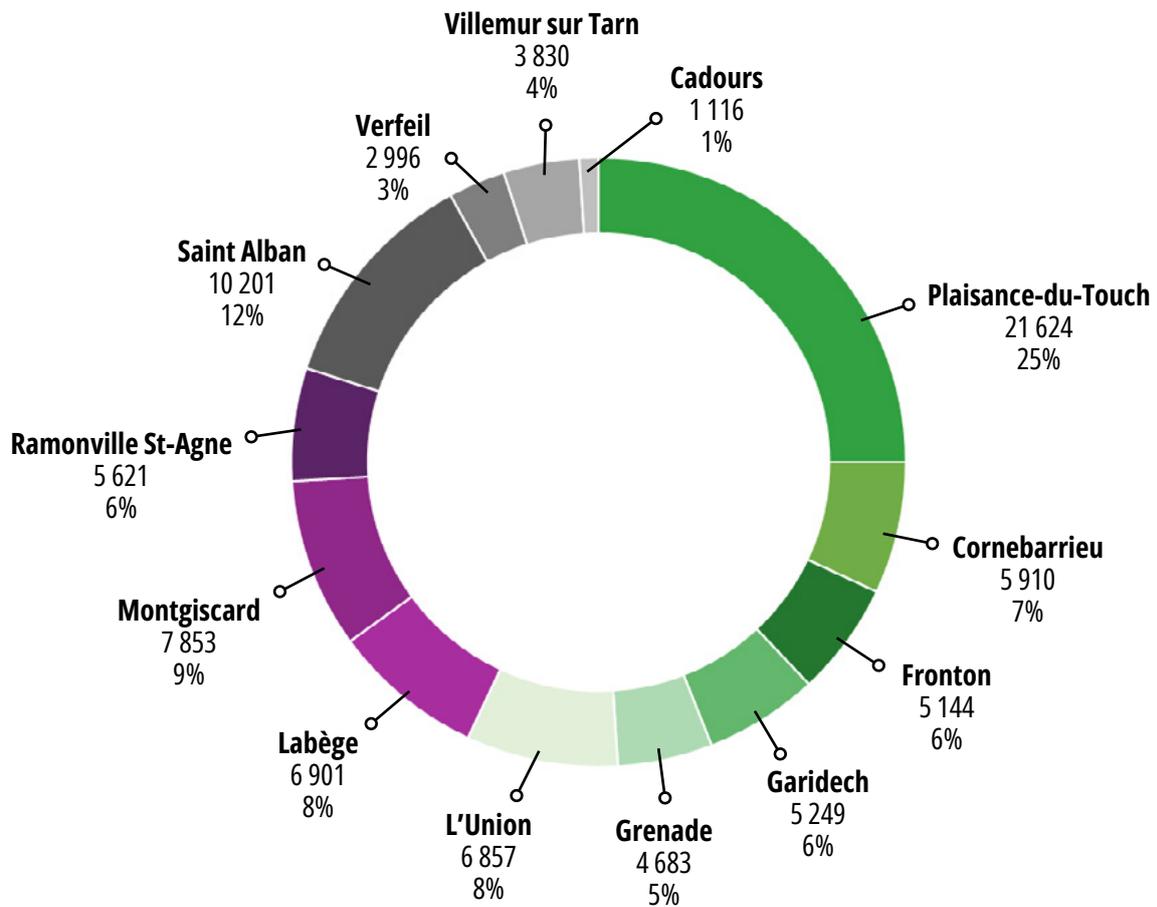
À compter du 1er janvier 2021, **Decoset reprendra en régie directe, avec les agents transférés de Toulouse Métropole, la gestion des déchèteries toulousaines.**

Il a également repris les marchés passés par la métropole pour la gestion de la déchèterie de Blagnac et pour la gestion du bas de quai de la déchèterie de Cugnaux, également transférées à Decoset à la même date.

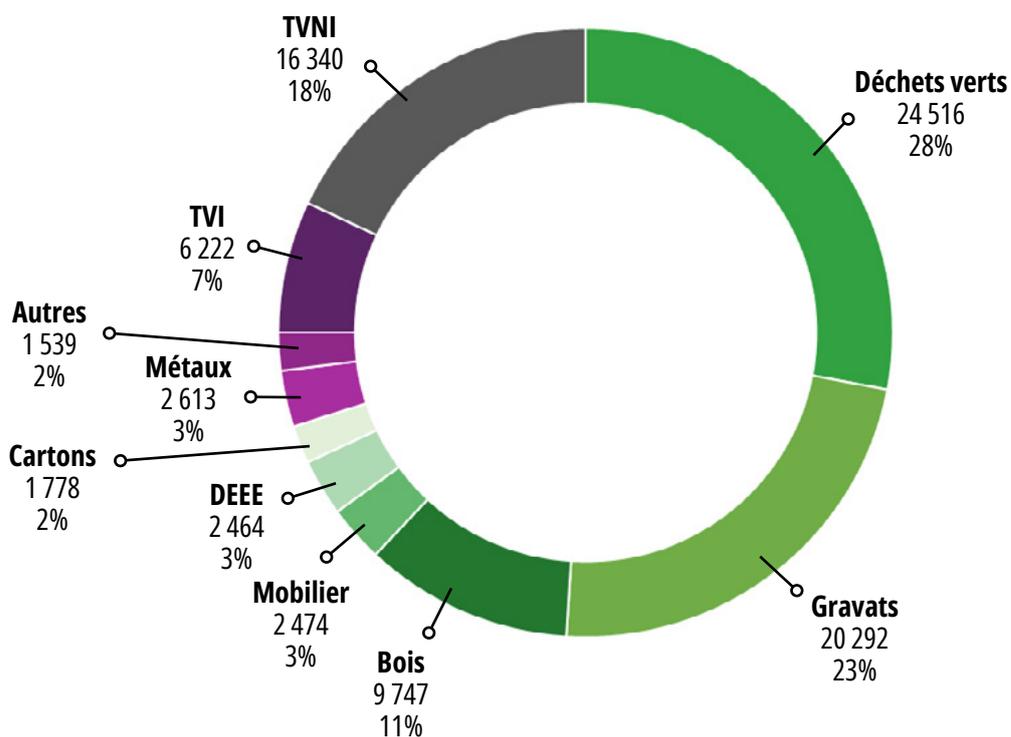


La cartographie suivante permet d'identifier les déchèteries existantes et, en fonction des zones de chalandise, d'identifier les zones blanches non couvertes par un équipement (accès à un équipement en plus de 10 minutes).

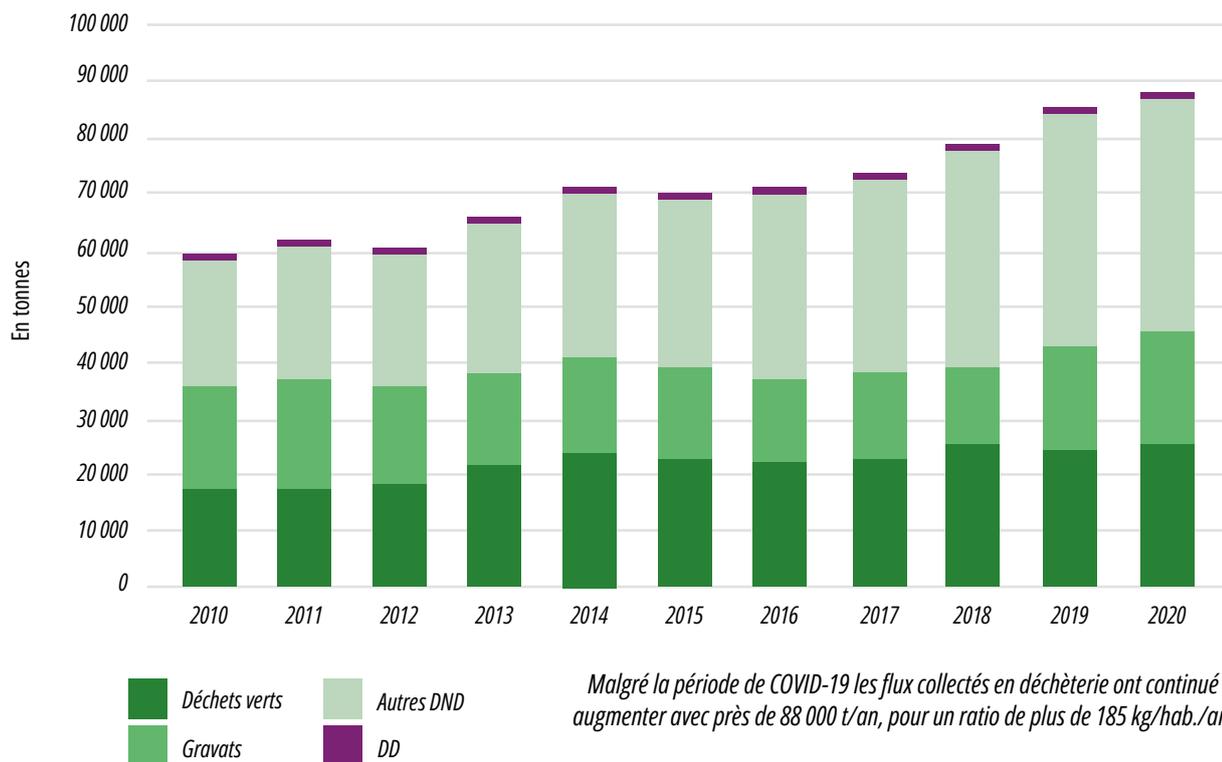
Quantité et proportion des déchets collectés sur les 13 déchèteries de la ZA en 2020



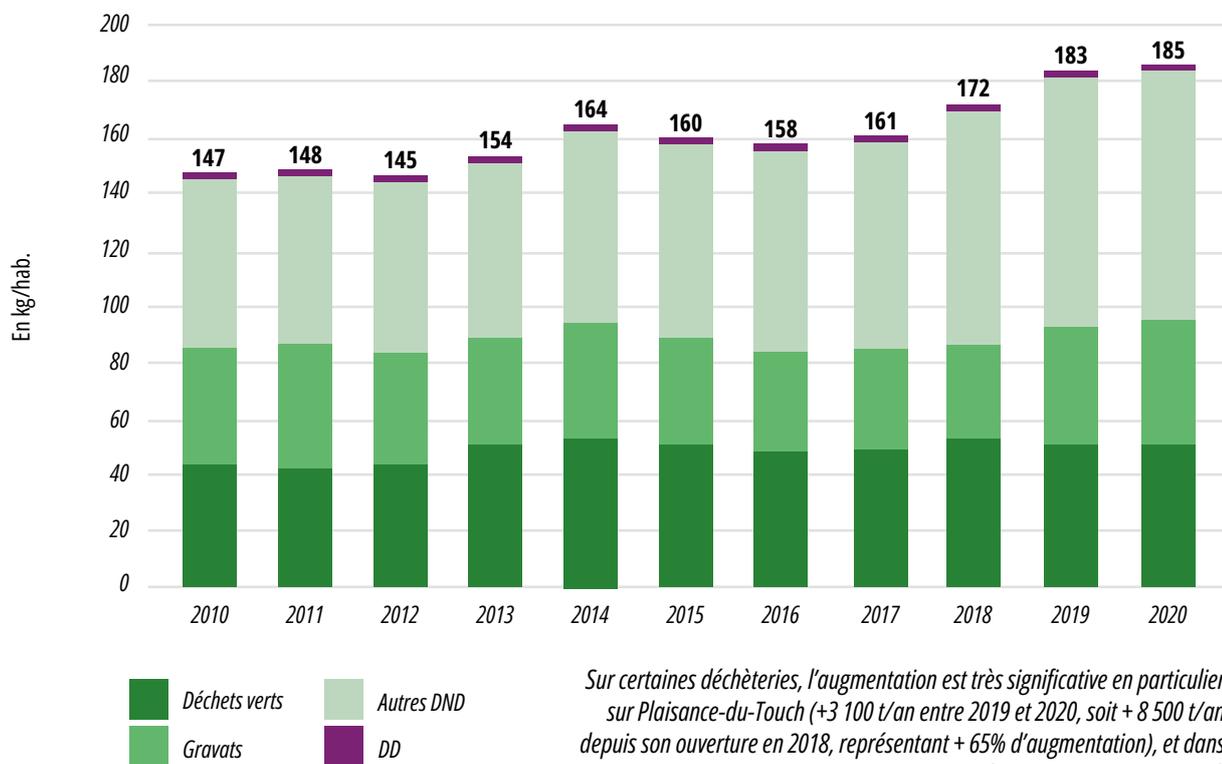
Répartition de la nature des déchets collectés



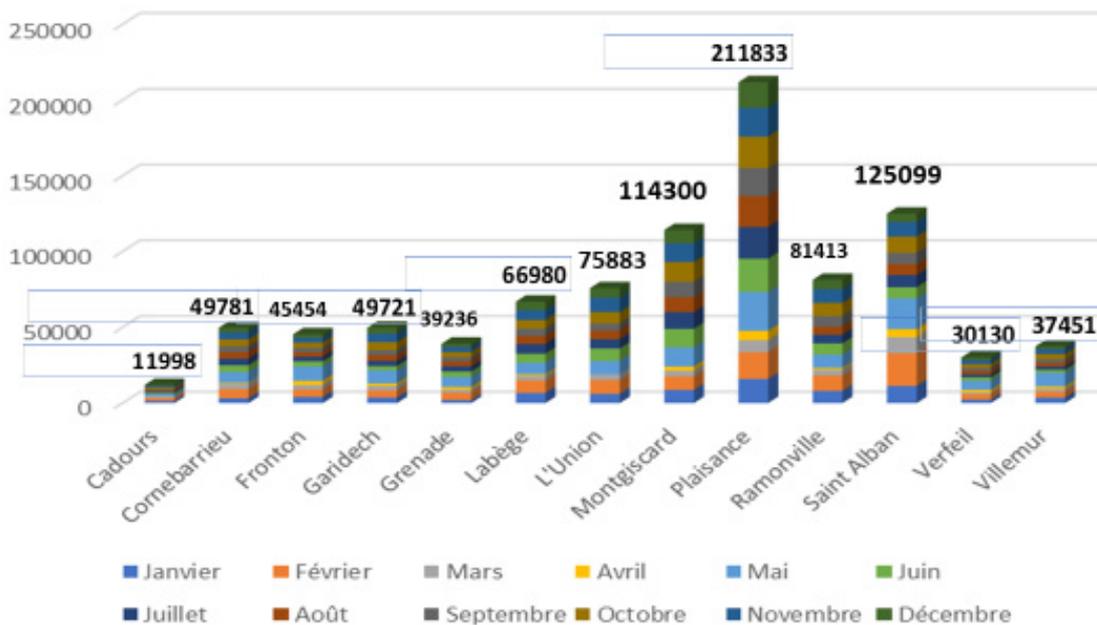
Flux collectés sur les déchèteries de Decoset (Zone A) en tonnes



Flux collectés sur les déchèteries de Decoset (Zone A) en kg/hab.

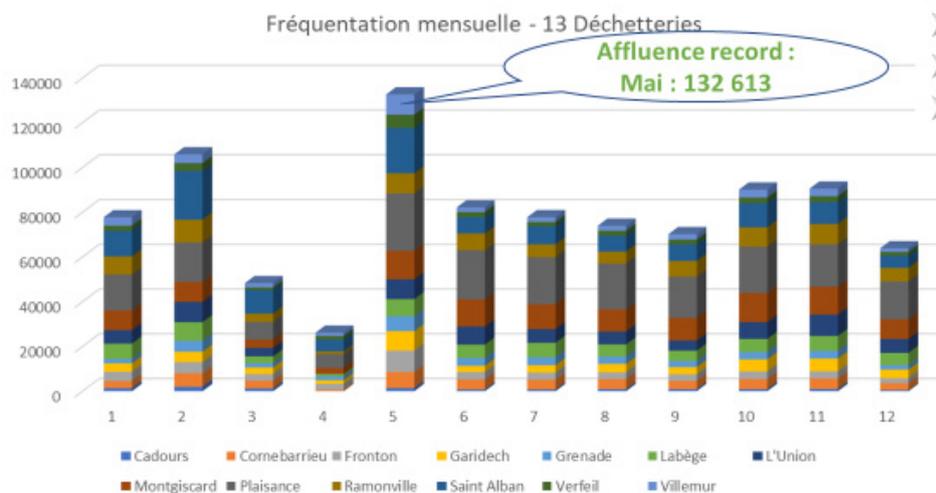


Bilan fréquentation en 2020



DECHETERIES FERMEES DU 15/03/20 au 20/04/20

Total 2020 : 939 279 usagers



Réouvertures :

- 9 le 20/04,
- 2 le 27/04,
- L'Union le 6/05
- Cadours le 9/05

Rappel
déconfinement :
11/05/2020

Centres de transfert

Les objectifs de ces quatre centres de transfert sont identiques : ils visent à **optimiser et réduire au maximum le transport des déchets**, et donc de **limiter l'impact du trafic routier** en matière environnementale et d'encombrement. Ils visent ainsi à **limiter les coûts liés au transport**.

Ces 4 centres de transfert sont exploités par Econotre dans le cadre de la délégation de service public.

Les flux en 2020

Flux des EPCI de Decoset passant par les centres de transfert 2020 (DSP)	Belberaud	Colomiers	Grenade	L'Union	TOTAL
OMR	18 340	36 371	8 161	34 774*	97 568
CS	3 921	6 853	1 265	7 152	19 190
Déchets verts	2 204	6 075	0	0	8 278
Encombrants	72	2 162	290	3 444	6 047
TOTAL Decoset	24 538	51 461	9 716	45 370	131 084
Apports extérieurs (/DSP)	10 134	11 660	0	3 241	25 036
	2 147 t de DV EPCI de Decoset (marchés) + 4 487 t DAE + 1 142 t CS (collectivités hors decoset)	5 975 t de DV EPCI de Decoset (marchés) + 4 421 t DAE + 1 266 t Déchets déchèteries		3 229 t DAE + 12t Déchets déchèteries	
TOTAL CENTRES DE TRANSFERT	34 672	63 121	9 716	48 611	156 120

*Sur les 34 774 tonnes, 6 842 tonnes sont issues du dépôt du Raisin de Toulouse Métropole (zone B) et ne sont pas incluses dans la DSP Econotre, mais entrent dans le cadre d'échange de tonnages.

Communication

Decoset, intervenant dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets, partage avec les EPCI adhérents les enjeux de communication visant à **modifier les pratiques des citoyens en matière de prévention, de réduction des déchets à la source ou de tri.**

Jusqu'à présent, des moyens limités étaient consacrés à la communication par Decoset.

2014

Création du poste Responsable de Communication à mi-temps le 23/09/2014

2020

Création du poste Responsable de Communication à temps plein le 01/07/2020

Compte tenu de l'ajustement de ces moyens, les missions suivantes vont pouvoir être prises en charge dès 2021 :

- Gestion des outils de communication
- Site internet
- Réseaux sociaux (Facebook, Youtube, LinkedIn...)
- Liste de diffusion des informations par courriel
- Relations presse
- Animation d'un réseau de communicants en lien avec les EPCI adhérents
- Élaboration de visuels et panneaux de communication pour les installations et animations
- Collaboration à l'élaboration des projets d'animation
- Supervision des projets de communication institutionnelle

Ressources humaines et moyens

Le service de gestion des ressources humaines a pour mission de **gérer les recrutements, la paie, la carrière et la formation des agents.**

Compte tenu des évolutions juridiques, administratives et opérationnelles évoquées plus avant, **les effectifs de Decoset ont connu de très fortes évolutions** au cours des années passées.

Les effectifs s'établissaient ainsi à 8 agents en 2014. Ils sont passés à 20 agents au 1er octobre 2020. Ces effectifs relativement modestes au regard du territoire et du périmètre d'intervention de l'établissement public s'expliquaient par le mode de gestion retenu : externalisation des prestations au travers la gestion de délégation de service public ou de marchés publics.

	Filière Administrative		Filière Technique		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Catégorie A	4	33%	6	75%	10	50%
Catégorie B	2	17%	1	13%	3	15%
Catégorie C	6	50%	1	13%	7	35%
Total	12	100%	8	100%	20	100%

Après transfert 2021

	Filière Administrative		Filière Technique		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Catégorie A	6	33%	8	16%	14	20%
Catégorie B	3	17%	2	4%	5	7%
Catégorie C	9	50%	41	80%	50	72%
Total	18	100%	51	100%	69	100%

Modifications de 3 postes au 1er Janvier 2021

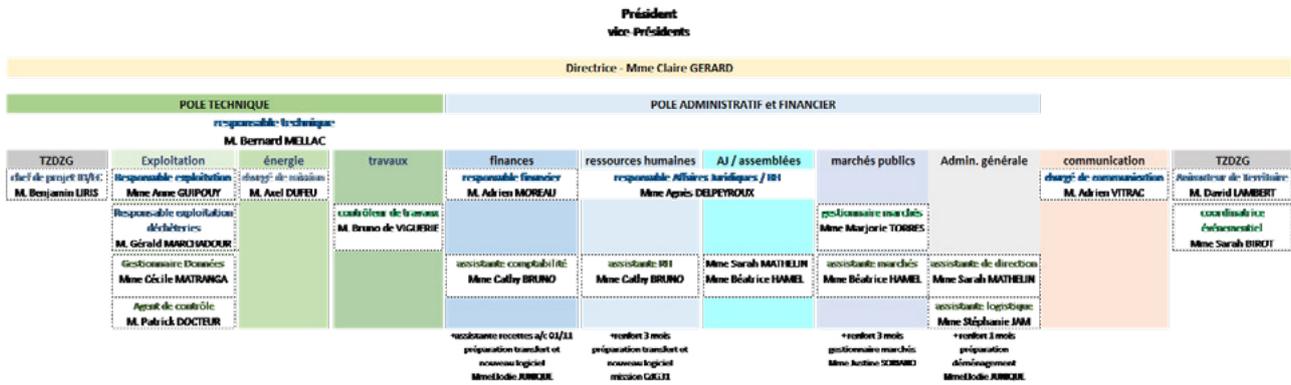
- Directrice > Directeur Général des Services
- Chargé(e) de mission énergie en CDD > Chef de service Énergie - Incinération permanent
- Assistante administrative 1/2 temps > Temps complet

Création de 4 postes au 15/10/2020

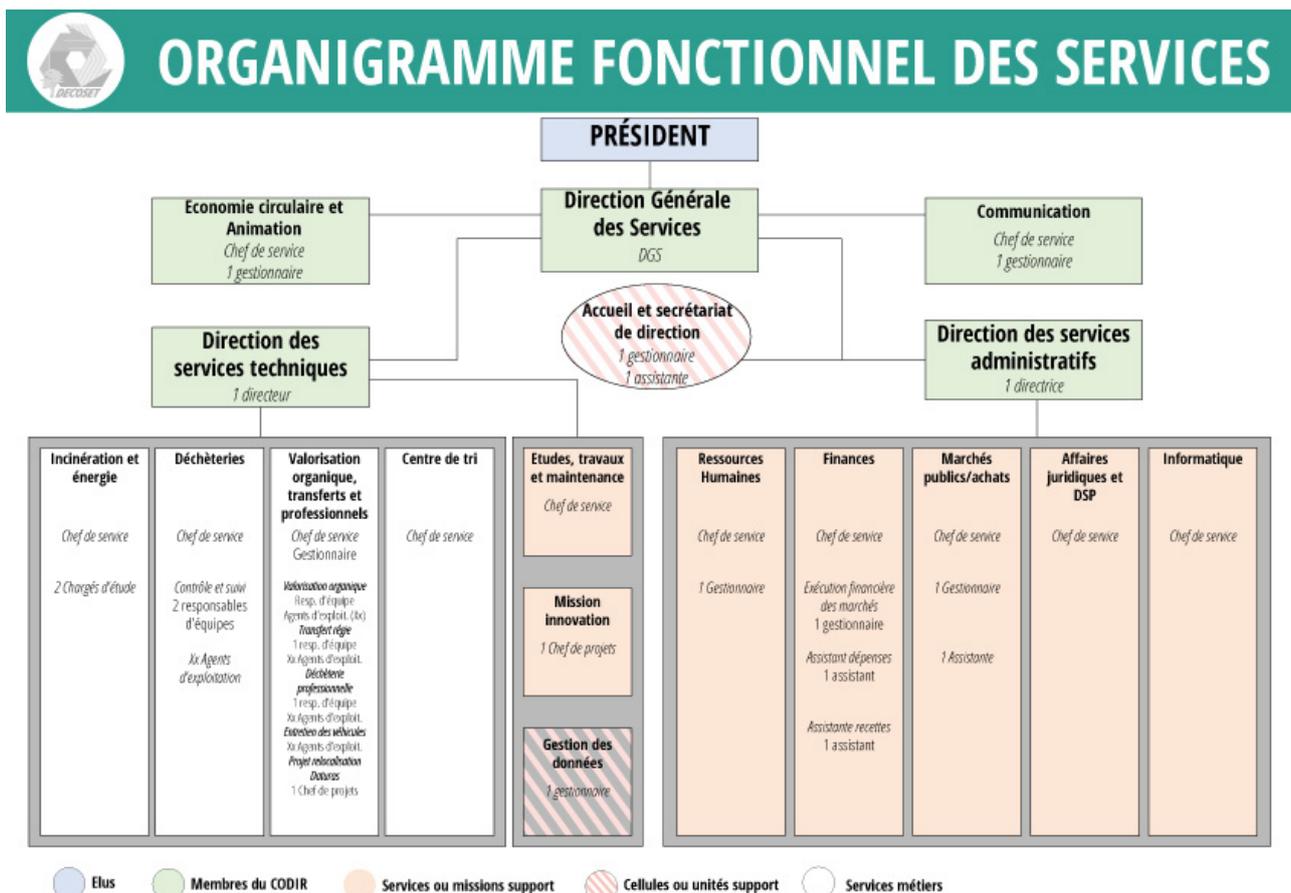
- Directrice/Directeur des Moyens Généraux
- Chef de Service Informatique
- Collaborateur Énergie - Incinération
- Chargé(e) d'opération Ginestous/Duras

Redéfinition des missions et fonctions de la plupart des agents

À titre d'information, l'organisation des services était la suivante :



Compte tenu de l'évolution des effectifs, une clarification de l'organisation a été engagée avec un **projet de nouvel organigramme (applicable fin 2021)** :





04 **RAPPORT FINANCIER**

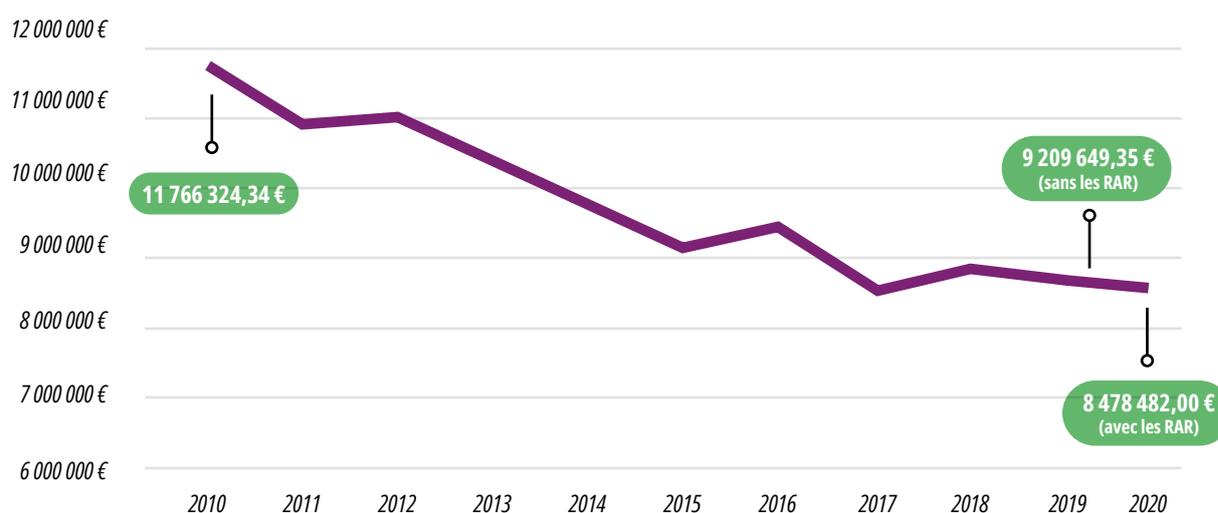
- Résultats financiers de l'exercice 2020
 - Évolution des modalités de facturation pour 2020
 - Grille tarifaire 2020
 - Équilibre de la section de fonctionnement
 - Effort d'investissement
 - Évolution de l'endettement
 - Organisation du service et évolution
- 
- 

Résultats financiers de l'exercice 2020

En préambule, il est intéressant de présenter les résultats comptables de l'exercice budgétaire 2020, dépenses et recettes par section, avec ou sans les restes à réaliser (RAR) sur la section d'investissement :

	Fonctionnement	Investissement (sans les RAR)	Investissement (avec les RAR)
Dépenses	50 232 173,00 €	754 307,12 €	1 629 361,38 €
Recettes	51 113 761,31 €	416 467,78 €	898 194,03 €
TOTAL	881 588,31 €	- 337 839,34 €	- 731 167,35 €

Évolution des résultats comptables de 2010 à 2019

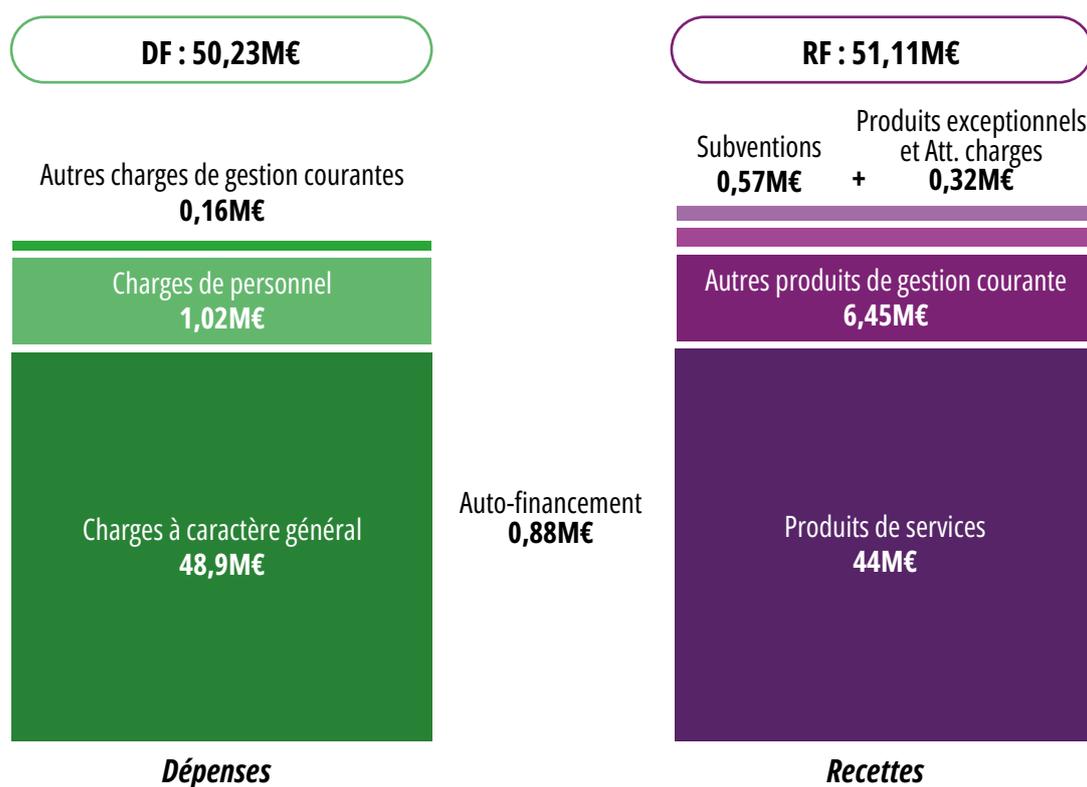


Depuis 2010, le Syndicat a mobilisé une partie de ses excédents pour ne pas impacter trop fortement d'une part l'augmentation des coûts des prestations et d'autre part le financement externe des investissements réalisés. Toutefois, l'accumulation de déficits exercice après exercice et de tensions induites sur sa trésorerie a entraîné début 2020 une réflexion sur les modalités de facturation aux EPCI adhérents.

Au moment du vote du Budget 2020, la volonté du Syndicat était d'avoir des prix au plus juste de la réalité en visant un résultat financier proche de l'équilibre. Ainsi, il n'a pas été prévu d'ajustement des tarifs pour générer des excédents et constituer un fond de roulement minimal afin de ne pas pénaliser les adhérents du Syndicat.

Équilibre de la section de fonctionnement

Dépenses



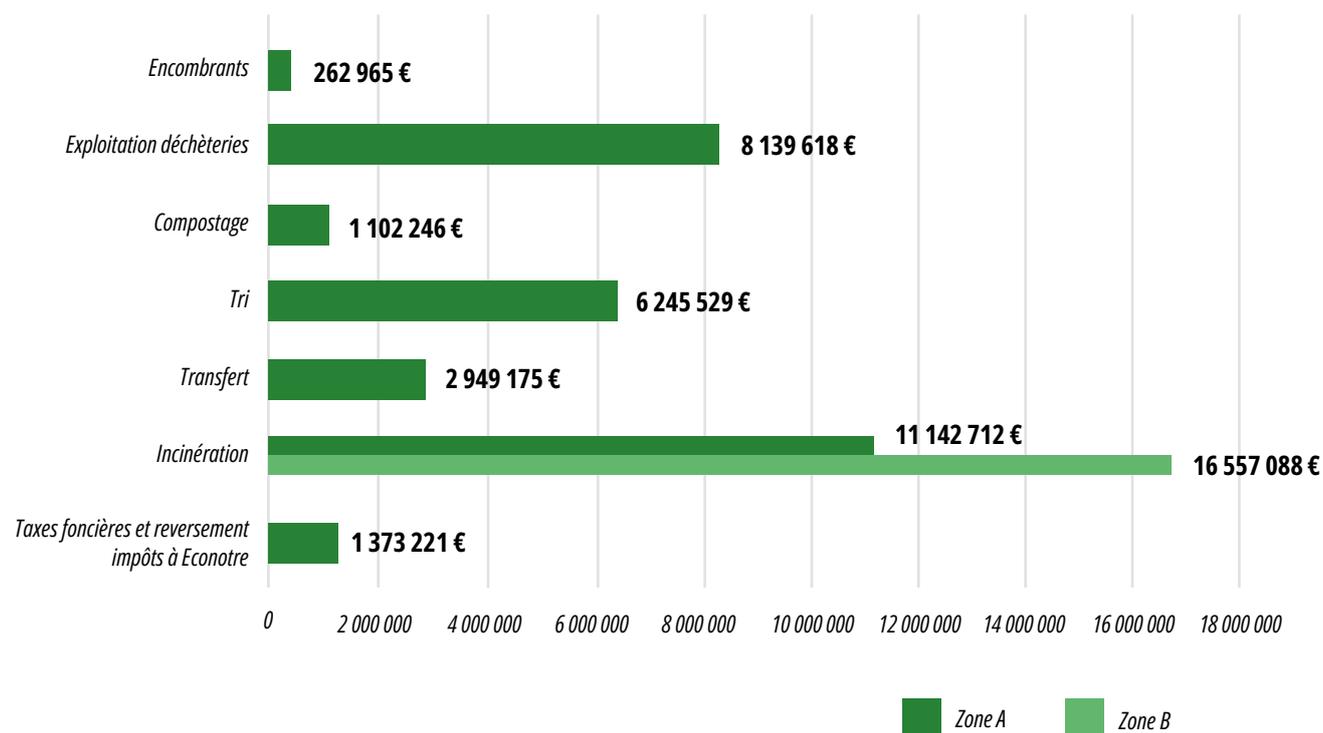
Sur la section de fonctionnement, **Decoset a donc réalisé un excédent de 0,88 M€.**

Par rapport aux prévisions budgétaires, ce résultat s'explique en partie par la hausse des recettes sur les rachats à prix fixe de matières collectées en déchèteries (métaux, ferrailles, etc.), mais également par la chute de certains prix, et notamment celui du gasoil, à cause de la crise sanitaire subie en 2020. La forte baisse de l'inflation constatée est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services provoqué par une forte baisse de la demande mondiale, elle-même induite par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi très nettement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Par ailleurs, nous pouvons noter également une recette de 180 K€ provenant de l'ADEME correspondant à l'année 3 du programme TZDZG (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage), qui n'était pas prévue au Budget car elle correspondait à une part variable non certaine.

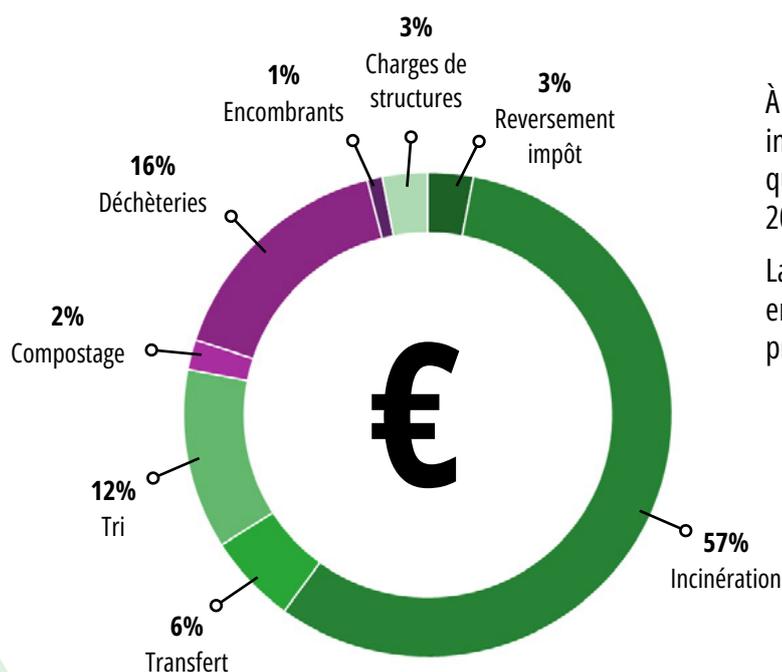
Ainsi, les objectifs atteints par Decoset ont permis de percevoir la totalité des subventions sur ce programme, soit 450 K€ sur 3 ans et des aides importantes sur des études telles que les schémas territoriaux et les projets innovants.

Dépenses de fonctionnement par filière et par zone en 2020



Les principales dépenses se concentrent sur l'incinération (stabilité par rapport à 2019), devant l'exploitation des déchèteries (+500 K€ en 1 an) puis le centre de tri (+ 300 K€).

Répartition des dépenses de fonctionnement



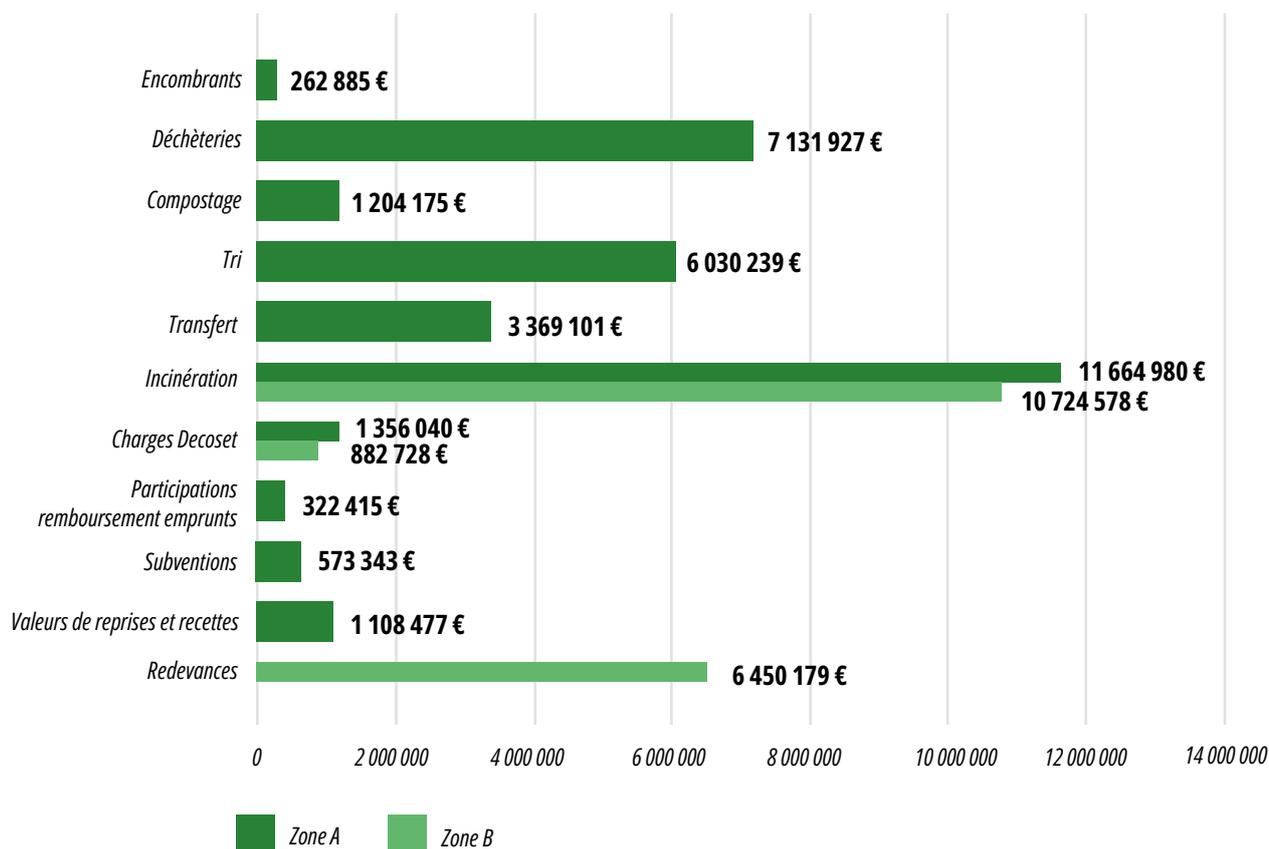
À noter que dans les charges de structure sont incluses les charges de personnel et frais assimilés, qui ont représenté un peu plus de 1,021 M€ en 2020.

La faible part de la masse salariale s'explique en partie par l'externalisation de la plupart des prestations.

Recettes

On retrouve ces mêmes ordres de grandeur dans la facturation de ces prestations à l'ensemble des adhérents du Syndicat. Le graphique suivant permet de préciser la répartition des recettes de fonctionnement par filière :

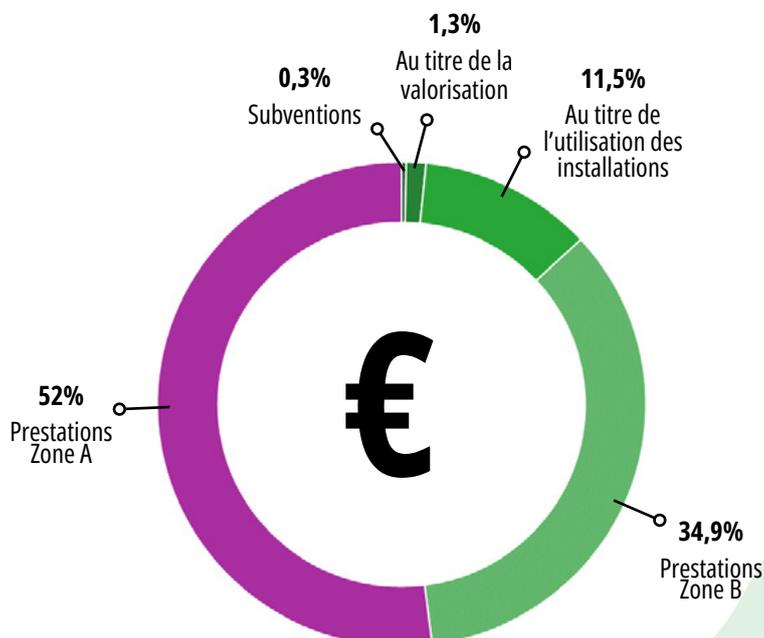
Répartition des recettes de fonctionnement par filière



À noter que sur la zone B, jusqu'en 2020, Decoset refacturait exclusivement de l'incinération (soit sous la forme des facturations des prestations à Toulouse Métropole soit sous la forme des redevances versées par la SETMI et déduits dans le prix facturé à Toulouse Métropole).

Globalement, les recettes de fonctionnement sont donc principalement constituées des contributions versées par les adhérents.

Répartition des recettes de fonctionnement

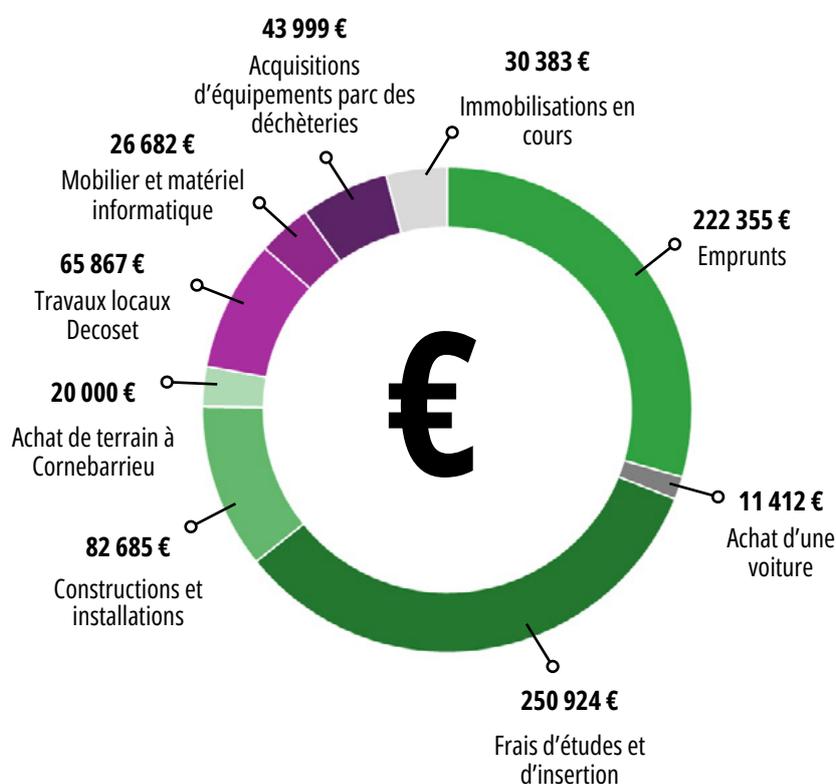


Effort d'investissement

Sur la section d'investissement, **le déficit affiché en 2020 est de 337 K€, pour un montant total mandaté de 754 K€**. Il s'explique en partie par le lancement de plusieurs études et de maîtrises d'œuvre. Il reste toutefois modéré au vu du peu d'investissements réalisés sur cet exercice.

Les principaux projets identifiés sont :

- Des frais d'études sur les travaux de mise aux normes de la SETMI, sur les biodéchets et sur l'agrandissement de plusieurs déchèteries, et sur les sites de Daturas
- Des travaux en cours notamment sur la déchèterie de L'Union
- Des acquisitions d'équipements : bennes, conteneurs, caissons,...
- De différents travaux d'installations : pose d'un nouveau portail sur la déchèterie de Montgiscard, installation de murets de protection sur Labège et Ramonville, acquisition d'une clôture sur Plaisance



Les recettes d'investissement se sont composées de facturation à Tisséo au titre des frais engagés sur les études de faisabilité ainsi que le versement de la subvention de 100 K€ du CD31 pour la construction de la déchèterie de Montgiscard.

Évolution de l'endettement

Au 31/12/2020, le **Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat était de 3,19M €**.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 représente 3,6 années d'épargne. Cette capacité théorique de désendettement est à comparer à la durée de vie résiduelle moyenne de la dette qui s'établit à 11,3 ans.

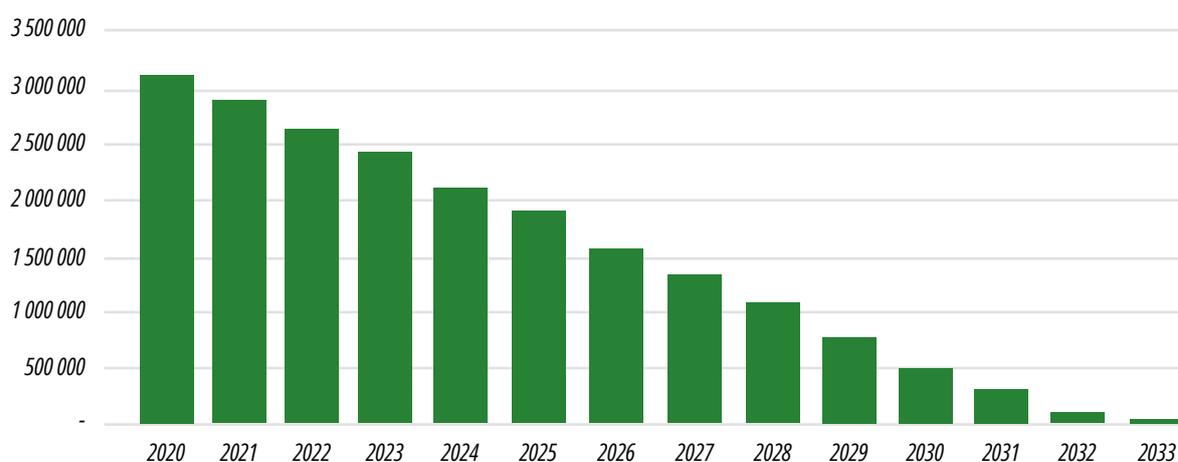
En 2020, ce stock de dette a entraîné le paiement de frais financiers (intérêt de la dette) à hauteur de 41 K€ et le remboursement d'une fraction du capital de la dette (amortissement annuel de la dette) à hauteur de 222 K€.

L'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) s'établit à 263 K€ représentant 0,51 % des recettes réelles de fonctionnement.

Voici le détail, pour les années à venir des flux de remboursements des emprunts (capital + intérêts) :



Rythme d'extinction de la dette actuelle



Évolution du capital restant dû à partir de 2020

Organisation du service et évolutions

Cette année 2020 a été une véritable transition pour le Syndicat Mixte et notamment pour le service des finances :

- Une nouvelle équipe de délégués siégeant en comité syndical après les élections municipales,
- La préparation et la mise en place du transfert des équipements de Toulouse Métropole, avec l'intégration de 45 agents et le transfert d'une déchèterie pro avec une régie de recettes
- Le déménagement des locaux de Toulouse à Balma
- Le changement intégral des logiciels de comptabilité, marché et ressources humaines piloté pour les trois exclusivement par le service des finances
- Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (encore en cours)

Un accroissement nécessaire des effectifs pour répondre aux nouveaux enjeux a donc été mis en place en 2020. À cet effet, le service des finances s'est fortement réorganisé pour préparer les changements de 2021.

L'organisation du service était composée sur l'année 2020 de 2 agents (1,5 équivalent à temps plein) :

- Un chef de service
- Une assistante comptabilité qui est également sur un poste d'assistante RH

Il a été acté au cours de cette année 2020 de réorganiser le service à partir du 1er janvier 2021 autour de 4 agents (4 ETP) :

- Un chef de service
- Un gestionnaire en charge de l'exécution des marchés > Poste transféré par Toulouse Métropole au 1er janvier 2021
- Un assistant en charge des dépenses qui passe à 100% sur un poste de comptabilité (le 50% RH devenant un 100 % RH sur un poste transféré par Toulouse Métropole au 1er janvier 2021)
- Un assistant en charge des recettes > Création de poste pour reprendre en grande partie l'activité autour de la déchèterie professionnelle (suivi de la régie de recettes et facturation des entreprises qui possèdent un compte client)

En 2020, le service a émis **1 390 mandats et 296 titres de recettes**.



À RETENIR

Selon l'enquête menée en avril 2021 par l'association Amorce auprès de toutes les collectivités, EPCI et syndicats mixtes en charge de la gestion de la compétence prévention et élimination des déchets ménagers et assimilés, **l'année 2020 constitue une année charnière avec plusieurs effets combinés :**

- Échéance des 1ers objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte visant la valorisation des déchets et la réduction des tonnages enfouis
- Intégration de ces objectifs dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets
- Effet de la crise sanitaire avec des impacts importants tant sur la hausse des coûts que sur la baisse des recettes
- Effondrement des recettes liées à la reprise des matières premières de recyclage
- Baisse des soutiens de certaines filières de responsabilité élargie des producteurs (REP)
- Hausse importante de la TGAP



ANNEXES



Partenaires

EPCI Membres de Decoset

Toulouse Métropole

<https://www.toulouse-metropole.fr/>

Communauté d'Agglomération du Sicoval

<https://www.sicoval.fr/fr/accueil.html>

Communauté de Communes des Coteaux Bellevue

<http://www.cc-coteauxbellevue.fr/>

Communauté de Communes des Coteaux du Girou

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/>

Communauté de Communes du Frontonnais

<https://www.cc-dufrontonnais.fr/>

Communauté de Communes des Hauts Tolosans

<https://www.hautstolosans.fr/>

Communautés de Communes de la Save-au-Touch

<https://www.save-touch.org/>

Communauté de Communes de Val'Aïgo

<https://valaigo.com/>



Prestataires

ETS Carcano

Econotre

<https://www.econotre.fr/>

Paprec

<https://www.paprec.com/fr/>

ROM

SETMI

SUEZ

<https://www.suez.fr/fr-fr>

Véolia Propreté

<https://www.recyclage.veolia.fr/>

Institutions

ADEME

<https://www.ademe.fr/>

AMORCE

<https://amorce.asso.fr/>

ATMO Occitanie

<https://www.atmo-occitanie.org/>

Cercle National du Recyclage

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>

Chambre d'Agriculture 31

<https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/>

Chambre de Commerce et de l'Industrie de Toulouse

<https://www.toulouse.cci.fr/>

Chambre des Métiers et de l'Artisanat 31

<https://www.cm-toulouse.fr/>

Conseil Départemental de Haute-Garonne

<https://www.haute-garonne.fr/>

Inspection des Installations Classées

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>

Legifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

ORDECO

<https://www.ordeco.org/>

Préfecture de Midi-Pyrénées

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie>

Région Occitanie

<https://www.laregion.fr/>



Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

<https://environnement.haute-garonne.fr/>

Filière REP

Citeo

<https://www.citeo.com/>

Corepile

<https://www.corepile.fr/>

EcoDDS

<https://www.ecodds.com/>

Ecologic

<https://www.ecologic-france.com/>

Eco-mobilier

<https://www.eco-mobilier.fr/>

Eco-système

<https://www.ecosystem.eco/>

ReFashion

<https://refashion.fr/pro/fr>

Screlec

<https://www.screlec.fr/>



Lexique

CET / CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Installations où sont enfouis les déchets non valorisables.

CS / COLLECTE SÉLECTIVE

Ramassage des ordures de façon sélective suite au tri effectué par les habitants dans la perspective d'un recyclage des déchets.

CVDU / CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS URBAINS

Usine d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, mais ne répondant pas à un critère de performance.

DDS / DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Produits chimiques utilisés par les particuliers et présentant un risque important de pollution s'ils ne sont pas traités correctement (colles, peintures, insecticides, solvants...).

DMA / DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collecte de biodéchets par exemple), les déchets des activités économiques, les encombrants et les déchets collectés en déchèterie.

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMS / DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Déchets domestiques présentant un danger potentiel pour la santé ou l'environnement (solvants, piles, médicaments, aérosols...).

DND

Déchets Non Dangereux

DSP / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par contrat, une collectivité délègue une mission de service public, dont elle a la responsabilité, à un prestataire privé.

EPCI / ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

ISDND

Installation de stockage de déchets non dangereux

OMR / ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Déchets restant après les collectes sélectives, aussi appelée poubelle noire/grise.

REFIOM

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

SETMI

Société d'Exploitation Thermique du Mirail

SPGD

Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes

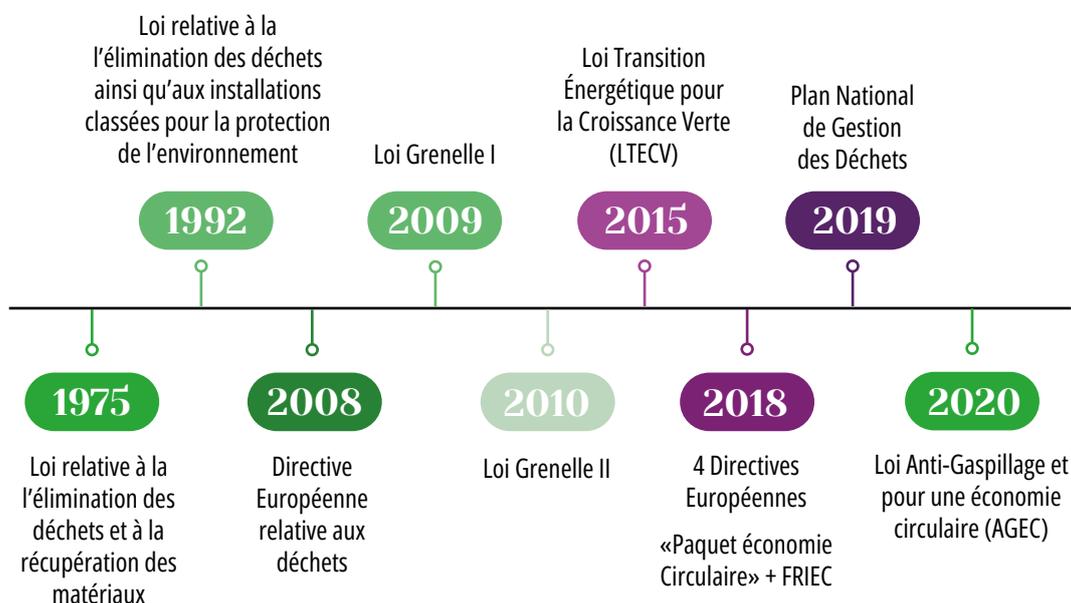
UVE / UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Usine d'incinération permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, et répondant à un critère de performance énergétique fixé par l'État.

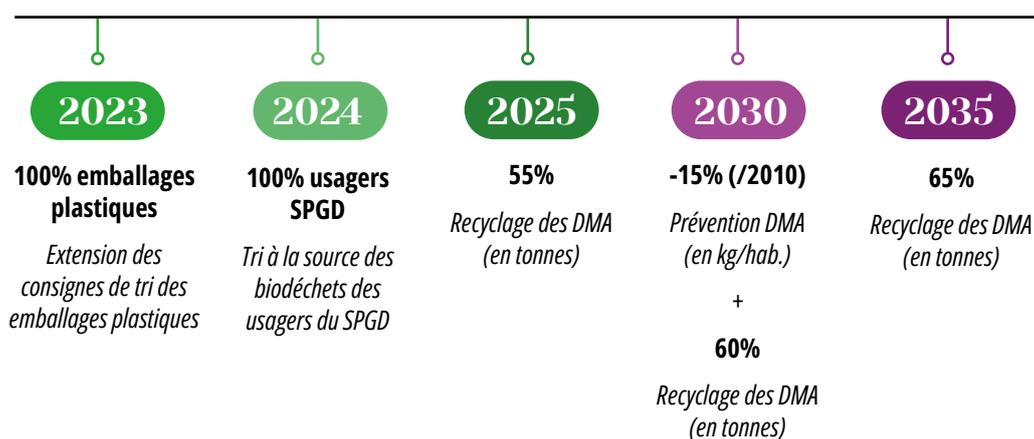
Liste des délégués au Comité Syndical

M. AURY (TOULOUSE METROPOLE),
M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS),
M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),
M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU),
M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE),
M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU),
M. CARRAL (C.A. SICOVAL),
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE)
MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH),
M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO),
M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE),
M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE),
MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE),
MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS),
MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH),
M. JOP (TOULOUSE METROPOLE),
MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE, POUVOIR A M. PERE),
M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE),
MAUREL (C.C. VAL'AÏGO),
M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS),
MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE),
M. NORMAND (C.A. SICOVAL)
M. OF (C.C. FRONTONNAIS),
M. OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),
M. PERE (TOULOUSE METROPOLE),
M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE),
M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE),
M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE),
M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE),
M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE),
M. TRONCO (C.A. SICOVAL),
MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE, POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES).

Textes impactant la politique de gestion des déchets de Decoset



Principaux objectifs réglementaires fixés en matière de déchets ménagers et assimilés





Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono - 31130 Balma
05 82 06 18 30 • contact@decoset.fr
<http://www.decoset.fr/>